
PANEL SOCIO-ECONOMIQUE "LIEWEN ZU LËTZEBUERG"

LE PASSAGE A L'AGE ADULTE AU LUXEMBOURG : DE LA FIN DES ETUDES A LA FONDATION DE LA FAMILLE

par

Mathias KUEPIE

Présentation du programme PSELL

Les informations présentées dans ce cahier proviennent du programme PSELL développé par la Division "Population et Ménages" du CEPS/INSTEAD. Le Grand-Duché de Luxembourg dispose d'un instrument exceptionnel permettant de connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages qui y vivent depuis 1985 : le panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL).

Dans le cadre de ce programme, de nombreuses informations sont récoltées chaque année sur les principaux aspects de la vie de la population du pays :

- conditions de logement, équipement et composition des ménages
- principales dépenses
- précarité
- endettement
- position scolaire des enfants
- position socioprofessionnelle des adultes
- revenus,...

En 1994, cette étude a fêté son dixième anniversaire. Sur le plan scientifique, cet événement représentait certainement un succès parce qu'il est très rare qu'un même programme de recherche puisse être développé sur une période aussi longue. Une large part de ce succès revient toutefois aux milliers de personnes qui, au fil des années, ont accepté de recevoir chez elles nos enquêteurs et de participer à ce vaste programme ; par leur contribution, elles ont permis de réunir un capital de connaissances inestimable, couvrant dix ans de la population de notre pays.

Les données récoltées ont déjà fait l'objet de nombreuses études publiées pour la plupart au CEPS/INSTEAD dans les séries suivantes :

- Documents PSELL (voir liste en annexe)
- Documents de recherche
- PSELL INFO
- ECOCEPS
- Population & Emploi

Lors du lancement du PSELL en 1985, la taille de l'échantillon initial était de 2012 ménages comprenant 6110 personnes. A partir de 1994, l'échantillon de l'étude a été rénové. Il compte désormais 8232 personnes réparties dans 2978 ménages (avant pondération). Cet échantillon évolue comme la population du pays. Il prend en compte les naissances, l'immigration, les mariages, les décès et l'émigration.

Pour plus d'informations :

Isabelle BOUVY

Tél. : (00352) 58 58 55-513

Fax : (00352) 58 55 60

e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu

Document produit par le

CEPS/INSTEAD

Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques

B.P. 48

L-4501 DIFFERDANGE

Président : Gaston SCHABER

**Le passage à l'âge adulte au Luxembourg :
de la fin des études à la fondation de la famille**

Mathias KUEPIE

SOMMAIRE

RESUME	3
INTRODUCTION	5
CHAPITRE I	METHODOLOGIE	7
1.	Population cible	8
2.	Traitement de l'attrition	10
3.	Variables de contrôle	11
CHAPITRE II	LA FIN DES ETUDES ET LE PREMIER EMPLOI	12
1.	L'âge à la fin des études	13
1.1.	Un calendrier de plus en plus tardif	13
1.2.	Absence de différences entre filles et garçons au niveau du calendrier de la fin des études	15
1.3.	Les Luxembourgeois quittent plus tardivement le système scolaire que les étrangers	15
1.4.	Des différences de calendriers suivant l'origine sociale	16
2.	L'âge au premier emploi	18
	Conclusion partielle	20
CHAPITRE III	LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS FAMILIAUX : CALENDRIERS DU DEPART DU DOMICILE PARENTAL ET DE L'ENTREE EN UNION	21
1.	Le départ du domicile parental	22
1.1.	Un léger retard du départ du domicile parental d'un groupe de générations à l'autre	22
1.2.	Les femmes plus précoces que les hommes	23
1.3.	Les Luxembourgeois ont un calendrier d'émancipation résidentielle plus tardif que les non Luxembourgeois	24
2.	L'entrée en union	25
2.1.	Le calendrier du premier mariage	25
2.1.1.	<i>Un vieillissement notable du calendrier d'entrée en union</i>	25
2.1.2.	<i>D'importantes différences de calendrier d'entrée en mariage entre hommes et femmes</i>	26
2.1.3.	<i>D'importantes disparités de calendrier suivant la nationalité</i>	27
2.1.4.	<i>Influence de l'origine sociale sur le calendrier de la sortie du célibat</i>	29
2.2.	Le calendrier de l'union libre	31
2.2.1.	<i>Compétition entre mariage et union libre lors de la première mise en couple : un changement des modes de mise en couple au fil du temps</i>	31
2.2.2.	<i>Les unions libres : une durée de vie relativement courte quelle que soit la génération</i>	32
2.2.3.	<i>Des unions libres qui se transforment essentiellement en mariage, mais à des rythmes différents</i>	33
CONCLUSION	35
BIBLIOGRAPHIE	38

Résumé

Un jour ou l'autre, la plupart des jeunes sont appelés, d'une part, à trouver du travail et à devenir autonomes sur le plan financier et, d'autre part, à quitter leurs parents et à fonder leur propre ménage ; bref, à quitter progressivement le monde des jeunes pour celui des adultes. A quels âges ces différentes transitions ont-elles lieu au Grand-Duché ? Et comment varient leurs calendriers aussi bien dans le temps (entre 1985-1994 et 1994-2000) qu'entre différentes catégories sociales (garçons/filles ; enfants de cadres /enfants d'employés; jeunes de nationalité luxembourgeoise/jeunes de nationalité étrangère) ? Telles sont les interrogations auxquelles cette étude tente de répondre. Pour ce faire, nous recourons aux données des panels socio-économiques Liewen zu Lëtzebuerg (PSELL) du CEPS/INSTEAD. Ces données couvrent les périodes 1985-1994 pour le premier panel (PSELL1) et 1994-2000 pour le second (PSELL2). Les analyses statistiques ont permis d'établir les âges auxquels les différents événements sont connus, et de mettre en exergue des variations dans le temps et entre différentes catégories de jeunes.

Ainsi, au cours de la période 1985-1994, les jeunes quittaient le système scolaire vers 18 ans en moyenne et s'inséraient aussitôt sur le marché du travail. Dans la période 1994-2000, ils sortent en moyenne du système scolaire à 21 ans et ont leur premier emploi un an plus tard. La longévité dans le système scolaire s'est donc fortement accrue dans la période récente. Un autre résultat important est le fait que garçons et filles finissent leurs études et ont leur premier emploi quasiment aux mêmes âges ; ce n'est que plus tard, à l'occasion de la constitution de la famille, que certaines femmes se retirent du marché du travail. Si la variable sexe n'a aucune influence sur la fin des études et l'entrée sur le marché du travail, tel n'est pas le cas d'autres variables, comme la nationalité et la catégorie socioprofessionnelle du père : les fils de cadres, ainsi que les jeunes de nationalité luxembourgeoise, restent plus longtemps dans le système scolaire et entrent plus tard en activité que les fils d'employés/ouvriers et les jeunes de nationalité étrangère.

Une fois les études finies et l'insertion sur le marché du travail assurée, l'étape suivante dans l'émancipation des jeunes est certainement le départ du domicile parental pour l'installation dans un logement personnel (ou dans celui du couple). Entre 1985-1994 et 1994-2000, l'âge auquel cette transition s'est faite s'est accru d'un an, passant en moyenne de 23 à 24 ans pour l'ensemble des jeunes. Contrairement à ce qui a été observé pour l'âge à la fin des études identique entre les garçons et les filles, ces dernières, en quittant leurs parents vers 22 ans et demi au cours de la période 1985-1994 et 23 ans et demi au cours de la période 1994-2000, sont plus précoces que les garçons, chez qui ces âges sont de 25 ans et 26 ans respectivement. Si les filles sont moins âgées que les garçons lors du départ du domicile parental (alors que les unes et les autres ont leur premier emploi au même âge), c'est probablement parce qu'elles peuvent, même en l'absence d'une autonomie financière, aller vivre avec un compagnon (l'inverse existe aussi mais est moins fréquent).

Après les indépendances financière et résidentielle, la fondation de la famille constitue un des derniers actes du passage à l'âge adulte. Ici, les analyses ont montré qu'alors que de 1985 à 1994, cette fondation s'effectuait principalement par le mariage de célibataires, elle passe, dans la période 1994-2000, d'abord par une cohabitation chez la plupart des jeunes avant un éventuel mariage. Comme conséquence de ce changement, l'âge au premier mariage a fortement progressé en l'espace de 10 ans, passant en moyenne de 25 à 29 ans. Bien que cette progression concerne aussi bien les hommes que les femmes, des différences par sexe demeurent : les femmes âgées de 20-24 ans en 1985 se sont mariées à 23 ans et celles faisant partie de la même classe d'âge en 1994 à 27 ans, contre respectivement 26 et 30 ans chez les hommes. Mais toutes les femmes ne se marient pas plus tôt que les hommes ; au cours de la période récente, on a observé que les filles dont le père occupait un emploi de cadre se sont mariées aussi tardivement que les hommes.

INTRODUCTION

Introduction

Toute personne est amenée à connaître, à différents moments de sa vie, un certain nombre de transitions qui la font passer de la jeunesse au statut d'adulte¹. Cette sortie de l'adolescence se caractérise par des changements dans deux dimensions de la vie : la dimension « vie publique » et la dimension « vie privée » (Galland O., 1997). Sur le premier axe, le passage à l'âge adulte se caractérise par la fin des études et l'occupation d'un emploi. Sur le second axe, il se caractérise par le départ de la cellule familiale des parents et la création de son propre noyau familial. Des études ont montré qu'en France, on est passé d'un modèle « synchronique » (où toutes les étapes étaient franchies de manière presque simultanée) à un modèle « diachronique », caractérisé par la dispersion des calendriers des différents événements, et un retard global du passage à l'âge adulte (Galland, 1993, 1997, etc.). Par contre, en Italie, les seuils d'émancipation des jeunes sont reportés ; mais ce report ne débouche pas, s'agissant de l'axe familial, sur une déconnexion des différentes étapes : on passe directement des statuts d'hébergé et non marié au statut d'autonome et marié. Le recours à l'union libre y est relativement faible. Le modèle italien de la formation de la famille reste, en quelque sorte, synchronique (Cavalli, 1993). Qu'en est-il de celui du Grand-Duché ?

L'objectif de cette étude est de retracer les âges auxquels les jeunes connaissent la fin des études, le premier emploi d'une part, et d'autre part, les calendriers du départ du domicile parental et de l'entrée en union. Avant de nous consacrer à la détermination de ces calendriers, il convient, tout d'abord, de présenter succinctement les données et la méthodologie utilisée.

¹ Il convient de souligner qu'en réalité, la définition de la notion d'adulte est plus complexe et plus étendue que ne le laisse paraître notre étude ; cette définition dépend des époques, des sociétés et des domaines d'étude. Ici, nous n'en étudions que quelques marqueurs dont certains, comme le mariage, sont en pleine mutation.

CHAPITRE I

METHODOLOGIE

1. POPULATION CIBLE

Dans le cadre de cette étude, nous recourons aux données des panels socio-économiques luxembourgeois (1985-1994, 1994-2000). La spécificité des enquêtes de type panel tient au fait que, sur plusieurs années (dix ans pour le PSELL1 et sept ans pour le PSELL2)², les mêmes questions sont posées aux mêmes individus. En comparant les réponses fournies d'une année à l'autre, il est possible de repérer les différents changements d'états : fin des études et entrée dans la vie active, passage du célibat à la vie maritale ou à l'union libre, passage de l'hébergement à l'autonomie résidentielle. A partir de ces changements d'états, nous estimons, par la méthode de Kaplan-Meier³, les calendriers des différents phénomènes.

L'application de la méthode de Kaplan-Meier, comme celle de toute analyse de survie, suppose, pour chaque individu faisant partie des analyses, la connaissance de la date à laquelle soit l'événement qu'on étudie est survenu, soit la personne a été perdue de vue. Ainsi, pour l'analyse du passage à l'âge adulte, on devrait étudier des cohortes d'individus aussi jeunes que possible, afin d'être certain que personne n'a connu cet événement avant la première vague du panel. Mais, d'un autre côté, il faut que, pendant la durée du panel (dix ans pour le PSELL1 et sept ans pour le PSELL2), un nombre important de personnes connaisse des changements d'état pour que les analyses soient robustes⁴.

En tenant compte de ces deux contraintes, nous avons choisi, pour l'étude des calendriers de fin de fréquentation scolaire, les jeunes âgés de 15-19 ans en 1985 (générations 1966-1970) et ceux du même âge en 1994 (générations 1975-1979) pour le second panel. Ce groupe est en effet le plus approprié pour l'analyse des calendriers concernés car :

- par rapport aux plus âgés (20-24 ans), ils sont encore dans leur grande majorité étudiants en début de panel ;
- et par rapport aux individus plus jeunes (les 10-14 ans), ces individus connaissent, pour la plupart, leur changement de statut au cours de la période couverte par le Panel (en particulier en ce qui concerne le PSELL2, pour lequel seules sept vagues sont disponibles au moment où la présente étude a été réalisée).

En ce qui concerne le calendrier des événements familiaux, nous avons considéré les jeunes âgés de 20 à 24 ans au début des panels (génération 1961-1965 pour le PSELL1, et génération 1970-1974 pour le PSELL 2) car les phénomènes considérés surviennent en général à des âges plus tardifs que l'entrée dans la vie active. Si nous prenons comme population cible les jeunes âgés de 15 à 19 ans en début de panel, nous n'observerons pas suffisamment de transitions⁵.

² PSELL : Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg

³ La méthode de Kaplan-Meier permet d'estimer, à chaque âge, le risque d'avoir (ou de n'avoir pas) déjà connu l'événement d'intérêt. L'âge d'occurrence de ce dernier est parfois inconnu chez certains individus, soit parce qu'ils sont sortis en cours d'observation, soit parce qu'ils ne l'ont pas encore connu au moment de l'enquête. La méthode de Kaplan-Meier permet tenir compte de ces situations en exploitant l'information partielle fournie par la date de sortie ou de celle de l'enquête.

⁴ Par exemple, pour calculer la médiane, il faut qu'au moins 50 % des individus aient connu l'événement considéré.

⁵ Par contre, si on prend des groupes plus âgés, beaucoup d'individus auront déjà connu l'événement d'intérêt. A moins de disposer, de façon rétrospective, des dates d'occurrence de l'événement (ce n'est pas toujours le cas), on ne pourra pas estimer avec précision le calendrier du phénomène.

Les différentes situations sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

T1a Indications sur les caractéristiques des sous-groupes de jeunes, PSELL1

	Fin des études	Premier emploi	Départ du domicile parental	Premier mariage
Total^(a) des 15-19 ans en début de panel (nés entre 1966 et 1970)	504	502	504	504
Proportion ayant déjà connu l'événement avant le début du panel	27,8 %	24,8 %	4,0 %	1,5 %
Proportion ayant connu l'événement en cours de panel	52,8 %	52,8 %	40,5 %	25,6 %
Total^(a) des 20-24 ans en début de Panel (nés entre 1961 et 1965)	501	500	501	501
Proportion ayant déjà connu l'événement avant le début du panel	83,2 %	79,8 %	38,0 %	30,7 %
Proportion ayant connu l'événement en cours de panel	8,2 %	11,4 %	36,7 %	30,1 %

^(a) Il s'agit des jeunes pour lesquels on connaît le statut en début de panel.

T1b Indications sur les caractéristiques des sous-groupes de jeunes, PSELL2

	Fin des études	Premier emploi	Départ du domicile parental	Premier mariage
Total^(a) des 15-19 ans en début de panel (nés entre 1975 et 1979)	440	433	440	440
Proportion ayant déjà connu l'événement avant le début du panel	13,6 %	12,4 %	0,6 %	0,7 %
Proportion ayant connu l'événement en cours de panel	40 %	31,9 %	20,7 %	4,8 %
Total^(a) des 20-24 ans en début de panel (nés entre 1970 et 1974)	489	418	489	489
Proportion ayant déjà connu l'événement avant le début du panel	71,5 %	66,7 %	29,8 %	16,6 %
Proportion ayant connu l'événement en cours de Panel	17,9 %	18,2 %	35,5 %	18,2 %

2. TRAITEMENT DE L'ATTRITION

D'une vague du panel à l'autre, un certain nombre d'individus, pour de multiples raisons (décès, migrations, lassitude, etc.), sortent de l'échantillon et sont ainsi perdus de vue. Cette attrition (qui peut conduire à la distorsion de l'échantillon) est corrigée chaque année (Gailly, 1998 ; Bienvenue, 2001), afin de maintenir la représentativité de l'échantillon au fil des ans.

Dans le cadre de notre étude, nous nous intéressons à un sous-échantillon cylindré, c'est-à-dire que les mêmes personnes sont suivies du début à la fin du panel ou jusqu'à leur sortie et, de ce fait, ne sont représentatives que du groupe considéré en début de panel. Dans ce cadre, seul le poids initial est utilisé et la distorsion due aux déperditions n'est plus contrôlée. Si ces déperditions ne sont pas corrélées avec l'événement d'intérêt, elles ne posent aucun problème (elles sont « ignorables ») car les modèles de survies usuels (dont la méthode de Kaplan-Meier que nous utilisons) les prennent en charge de manière appropriée (Courgeau et Lelièvre, 1989 ; Cox et Oakes, 1984). Si, en revanche, ces déperditions sont directement ou indirectement liées à l'événement étudié, les « ignorer » pourrait engendrer un biais sur les paramètres estimés. Ici, nous nous intéressons à la fin des études et au premier emploi d'une part, et, d'autre part, au départ du domicile parental et au premier mariage.

Le premier groupe d'événements (fin des études et premier emploi) n'a pas de raison d'être influencé par les sorties de l'échantillon car au Luxembourg, même si les étudiants sont obligés de migrer après le premier cycle universitaire, s'ils veulent continuer leurs études, ils sont toujours considérés comme faisant partie du ménage de leurs parents et comptabilisés comme tels. Quant à l'emploi, l'exiguïté du territoire ne rend pas le changement de domicile indispensable quand un jeune accède au marché du travail.

Le départ du domicile parental et l'entrée en union ont, par contre, plus de risques d'être influencés par l'attrition : le premier signifie toujours changement de lieu de résidence, et le second s'accompagne également très souvent d'un changement de domicile. C'est ce changement de résidence qui se solde parfois par une déperdition car, soit les enquêteurs n'arrivent pas à retrouver la nouvelle adresse, ou bien, et c'est ce qui arrive le plus souvent, le jeune refuse de se soumettre à l'enquête, sachant que dans l'ancienne résidence, ses parents fournissaient peut-être les informations le concernant. Du PSELL1 par exemple, il ressort que, sur 100 personnes de 20 à 24 ans résidant chez leurs parents en début d'année et qui changent de résidence en cours d'année, environ 35 % sont définitivement perdues de vue. Cette proportion s'élève à 38 % dans le PSELL2.

Parmi les jeunes qui quittent le domicile parental et que l'on retrouve, plus de 95 % sont passés du statut de fils/fille dans l'ancien ménage au statut de personne de référence ou de conjoint dans le nouveau ménage ; les 5 % restant demeurent, pour la plupart, avec le même statut mais ont dû migrer avec un des parents suite au divorce ou à la séparation. Il y a donc de très fortes chances que les jeunes qui résidaient chez leurs parents au cours de l'année t et qui ont été perdus de vue au cours de l'année $t+1$ soient devenus résidentiellement autonomes⁶. En tout cas, nous les avons considérés comme tels dans les analyses⁷.

⁶ Précisons, une fois de plus, qu'il s'agit ici des personnes dont on a pu retrouver le ménage d'origine en $t+1$. Les cas où c'est tout le ménage qui a été perdu de vue ont été supposés sans lien avec l'émancipation résidentielle.

⁷ Nous surestimons donc légèrement la part des jeunes accédant à l'autonomie résidentielle.

Le lien entre sortie de l'échantillon et entrée en union serait moins fort : d'après le PSELL2, 62 % des jeunes de 20 à 24 ans qui quittent le domicile parental entrent en union au même moment, dont 33% en union libre et 29 % directement en mariage. Nous avons donc considéré que 29 % des jeunes qui avaient quitté le domicile parental et qui, en même temps, étaient sortis du panel, s'étaient mariés. Pour le PSELL1, ces proportions sont de 72 % pour l'ensemble des unions, dont 45 % pour le mariage et 27 % pour l'union libre.

Il convient de souligner que la méthode de redressement que nous utilisons est assez simple. Une démarche plus sophistiquée aurait consisté à estimer, à travers un modèle multivarié, les probabilités d'être perdu de vue et de connaître en même temps les événements étudiés (départ du domicile parental, union, mariage). Mais, en première approximation, nous pensons avoir réduit de manière substantielle les distorsions dues aux déperditions.

3. VARIABLES DE CONTRÔLE

En plus des deux groupes de générations, nous effectuons les analyses selon le sexe, afin de mettre en évidence les effets de genre dans le processus de passage à l'âge adulte. Étant donné que le Luxembourg accueille une forte proportion de population étrangère (37 %), il s'avère aussi intéressant de comparer le comportement des Luxembourgeois à celui des non Luxembourgeois. Enfin, nous avons aussi voulu mettre en lumière l'incidence de l'origine sociale sur le comportement des jeunes. Nous avons pris comme indicateur de cette origine sociale la profession du père de l'enquêté, regroupée en trois modalités : cadres supérieurs et assimilés (grands groupes 1 et 2 de la CITP-1988⁸), professions intermédiaires et assimilées (grands groupes 3 et 4 de la CITP-1988) et employés, ouvriers et agriculteurs (grands groupes 5 à 9 de la CITP-1988). Notre but, à travers cette variable, est surtout de mesurer les différences entre les personnes initialement dotées de capitaux familiaux différents.

⁸ CITP : classification internationale type des professions. Il s'agit d'une classification fournie par le Bureau International du Travail.

CHAPITRE II

LA FIN DES ETUDES ET LE PREMIER EMPLOI

Nous commençons par présenter un aperçu des calendriers des âges à la fin des études et de l'accès au premier emploi, afin de disposer d'une vue du moment où les jeunes sont prêts à entreprendre la formation de leur famille.

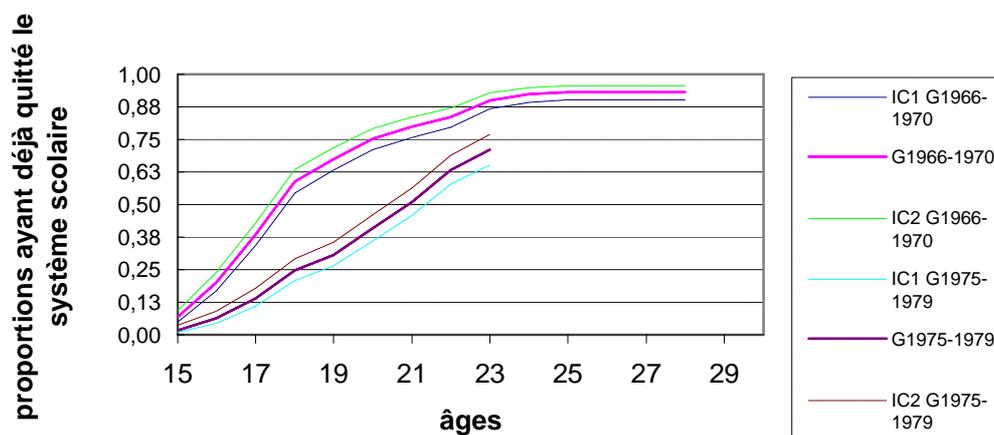
1. L'ÂGE À LA FIN DES ÉTUDES

L'âge à la fin des études est souvent le premier seuil franchi par les jeunes dans leur cheminement vers le statut d'adulte. Son importance tient au fait que, d'une part, l'âge auquel on quitte le système scolaire est un indicateur de la durée⁹ dans les études et donc du degré d'investissement en capital humain et, d'autre part, la fin des études ouvre généralement la voie à la réalisation des autres étapes du cycle de vie : entrée en activité, entrée en union, constitution de sa descendance.

1.1. Un calendrier de plus en plus tardif

G₁

Calendriers de la fin des études chez les jeunes des générations 1966-1970 et des générations 1975-1979



N.B : IC1 : borne inférieure de l'intervalle de confiance ; IC2 : borne supérieure de l'intervalle de confiance ; G.... : valeur centrale

Source : PSELL1, PSELL2

⁹ Sous réserve d'un taux de redoublement négligeable.

Au Grand-Duché, la durée des études a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années. Ceci peut s'observer à travers les calendriers de la fin des études des jeunes de 15-19 ans au début du PSELL1 (générations 1966-1970) et le calendrier de ceux du même groupe d'âge en début du PSELL2 (générations 1975-1979). Les jeunes du premier groupe ont, en effet, cessé leurs études plus tôt que les seconds. Ainsi, l'âge médian à la fin des études est passé de 18 ans à 21 ans, soit un gain de 3 ans en l'espace de neuf ans. Les premier et troisième quartiles¹⁰ ont connu une évolution similaire en passant respectivement de 17 à 19 ans, et de 20 à environ 24 ans. Cette prolongation des études s'explique certainement par les transformations qu'a connues la société luxembourgeoise sur le plan économique. Ainsi, le niveau de vie des ménages a connu une hausse considérable : accroissement de plus de 45 % du revenu des ménages entre 1985 et 1992 (Hausman P., 1996 ; Gailly B., 1996) et de 18 % entre 1994 et 1999 (Berger F., 2001). Cette augmentation du revenu des ménages a permis de supporter les coûts de cette scolarisation supplémentaire (tant au niveau des ménages que de l'Etat). En outre, on a assisté à la poursuite de la transformation de la structure de production au profit des secteurs tertiaires : la proportion de la population active dans le secteur agricole est passée de 5 % en 1985 à 2,4 % en 1997, celle du secteur industriel de 33,7 à 25,8 % au cours de la même période alors que les services, requérant de la main-d'œuvre relativement plus qualifiée, occupent 71,8 % de la population active en 1997 contre 61,3 % en 1985.

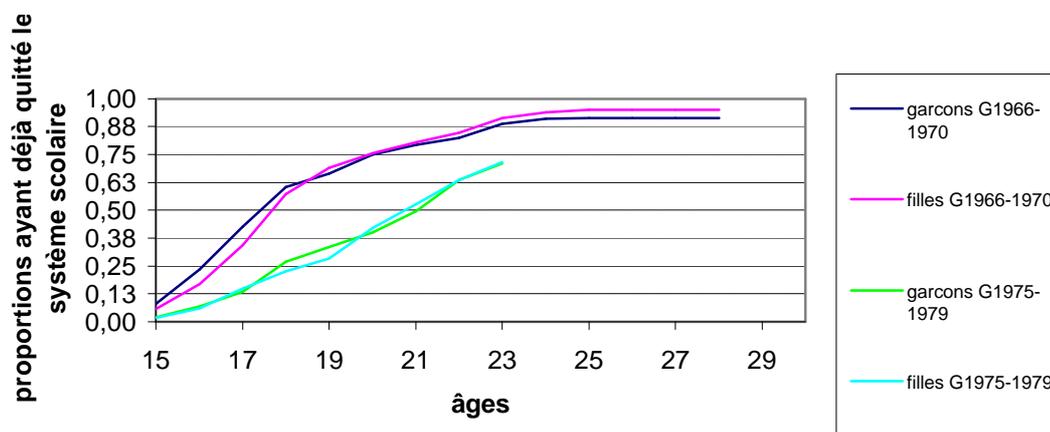
En plus de l'élévation générale de l'âge à la fin des études, on note aussi une plus grande variabilité de cet âge dans les jeunes générations. Ainsi, l'intervalle interquartile (écart entre le premier et le troisième quartile) est passé de trois ans chez les jeunes du groupe de générations 1966 à 1970, à cinq ans chez ceux du groupe de générations nées entre 1975 et 1979. Ce plus grand étalement de la fin des études ne peut que se solder par un accroissement des inégalités (ne serait-ce que sur le plan intellectuel) entre les jeunes.

¹⁰ Le premier quartile correspond à l'âge où les premiers 25 % d'individus ont déjà quitté le système scolaire ; le troisième, l'âge auquel 75 % d'individus ont déjà fini leurs études. La médiane, ou second quartile, correspond à l'âge auquel la moitié des individus a déjà fini ses études.

1.2. Absence de différences entre filles et garçons au niveau du calendrier de la fin des études

G2

Calendriers de la fin des études chez les jeunes garçons et filles des générations 1966-1970 et des générations 1975-1979



Source : PSELL1, PSELL2

Quelles que soient les générations considérées, les calendriers de fin des études sont quasiment identiques entre filles et garçons¹¹. Mais il convient de rappeler qu'il ne s'agit que de la durée des études et qu'il faudrait mener une étude complémentaire sur les filières suivies et les taux de redoublement par sexe avant de pouvoir tirer une conclusion sur l'égalité filles-garçons quant à l'investissement en capital humain.

1.3. Les Luxembourgeois quittent plus tardivement le système scolaire que les étrangers

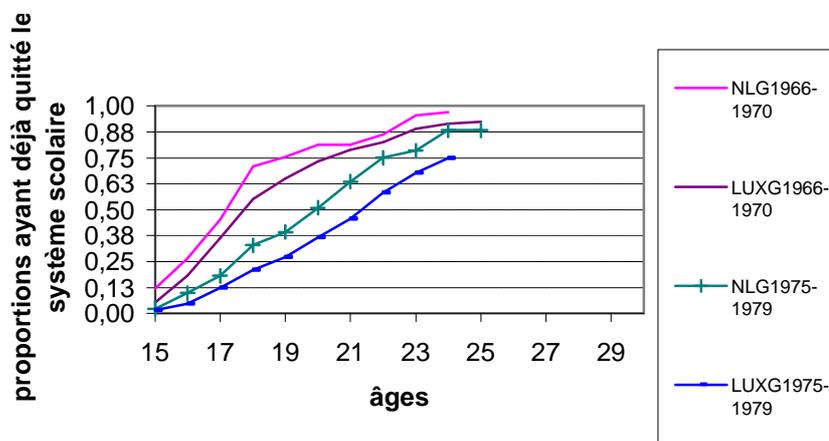
Aussi bien dans les générations nées entre 1966 et 1970 que dans celles nées entre 1975 et 1979, les Luxembourgeois sortent plus tardivement du système scolaire que les étrangers. Mais, dans le premier groupe de générations (1966-1970), les écarts sont très ténus et à peine significatifs.

Dans les générations récentes (1975-1979), on note bien que la prolongation des études a profité aussi bien aux Luxembourgeois qu'aux étrangers, mais les différences en faveur des premiers se sont creusées. Et, en moyenne, le calendrier des Luxembourgeois est de deux ans plus tardif que celui des non Luxembourgeois. Ici également, ces premiers résultats mériteraient d'être complétés par des informations sur les filières et les taux de redoublement.

¹¹ Les données encore plus récentes du recensement général de février 2001 montrent toutefois que les filles restent plus longtemps dans le système scolaire que les garçons. Les taux de scolarisation des jeunes de 15-19 ans et 20-24 ans sont ainsi respectivement de 79 % et 33 % chez les garçons contre 84 % et 35 % chez les filles. A titre d'information, ces taux étaient respectivement de 70 % et 23 % chez les garçons, et de 72 % et 17 % chez les filles lors du recensement de 1991.

G3

Calendriers de la fin des études chez les jeunes des générations 1966-1970 et 1975-1979 suivant la nationalité



N.B : NL : Non Luxembourgeois ; LUX : Luxembourgeois
 Source : PSELL1, PSELL2

1.4. Des différences de calendriers suivant l'origine sociale

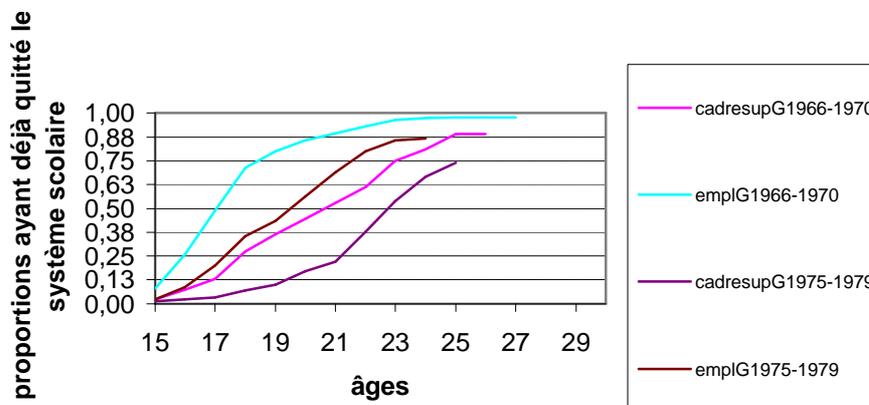
Les différences de catégories sociales d'origine des jeunes se répercutent sur l'âge à la fin des études. En effet, quel que soit le groupe de générations considéré, les jeunes dont le père est cadre supérieur¹² restent plus longtemps à l'école que ceux dont le père est employé, ouvrier ou agriculteur. Dans les générations nées entre 1966 et 1970, l'âge auquel 25 % des jeunes ont fini leurs études est de 18 dans le premier groupe social contre 16 ans dans le second ; et les médianes sont de 21 et 18 ans. La variation la plus forte s'observe au niveau du troisième quartile, qui est de 24 ans chez les enfants de cadres et assimilés contre 19 ans chez les enfants d'ouvriers et d'employés. L'intervalle interquartile est ainsi de 6 ans chez les enfants de cadres, contre 3 ans chez ceux des employés/ouvriers. On le voit, en plus d'être précoce, la sortie de l'école est massive après la scolarité obligatoire¹³ chez les enfants provenant d'un milieu social plus modeste.

¹² Voir définition du concept de cadre supérieur dans la partie méthodologique.

¹³ La limite d'âge de la scolarité obligatoire est de 15 ans.

G4

Calendriers de la fin des études chez les jeunes des générations 1966-1970 et 1975-1979 suivant la CSP du père



N.B : cadre sup : enfants de cadres supérieurs et assimilés ; empl : enfants d'employés/ouvriers et assimilés.
 Source : PSELL1 et PSELL2

Chez les jeunes nés entre 1975 et 1979, on constate que la situation des fils et filles d'ouvriers/employés s'est améliorée puisque, dans l'ensemble, ils restent deux ans de plus dans le système scolaire que leurs aînés de même origine sociale. Le premier quartile est en effet passé de 16 ans à 18 ans, la médiane de 18 à 20 ans et le dernier quartile de 20 à 22 ans. Mais la situation des fils de cadres s'est aussi améliorée, en particulier celle de ceux qui quittaient tôt le système scolaire : il faut en effet attendre 22 ans dans ce groupe social pour que 25 % des jeunes finissent leurs études, alors que dans le groupe de génération précédent, ce seuil était 18 ans dans cette catégorie.

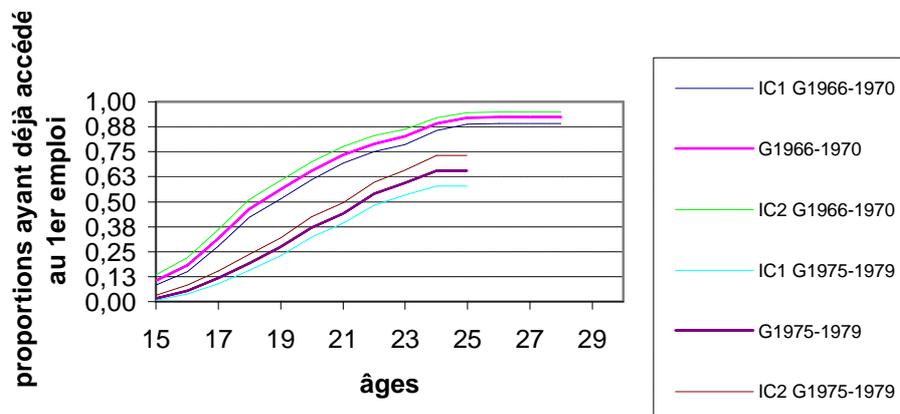
Au total, l'âge de fin des études, premier palier du passage à l'âge adulte selon la définition adoptée ici, et indicateur de l'investissement en capital humain, a augmenté de manière substantielle entre les jeunes nés au cours de la seconde moitié des années 60 et ceux nés au cours de la seconde moitié des années 70, avec un âge médian qui est passé de 18 à 21 ans. Même si cet accroissement semble avoir profité à toutes les catégories sociales, les écarts initiaux en faveur des jeunes de nationalité luxembourgeoise et des enfants de cadres subsistent, voire s'accroissent.

2. L'ÂGE AU PREMIER EMPLOI

Une fois les études terminées, la seconde transition sur l'itinéraire du passage à l'âge adulte est l'obtention d'un emploi. Si tout le monde s'orientait directement vers le marché du travail dès la sortie du système scolaire, la fin des études et le début du premier emploi seraient identiques.

G5

Calendriers du premier emploi chez les jeunes des générations 1966-1970 et des générations 1975-1979



N.B : IC1 : borne inférieure de l'intervalle de confiance

IC2 : borne supérieure de l'intervalle de confiance

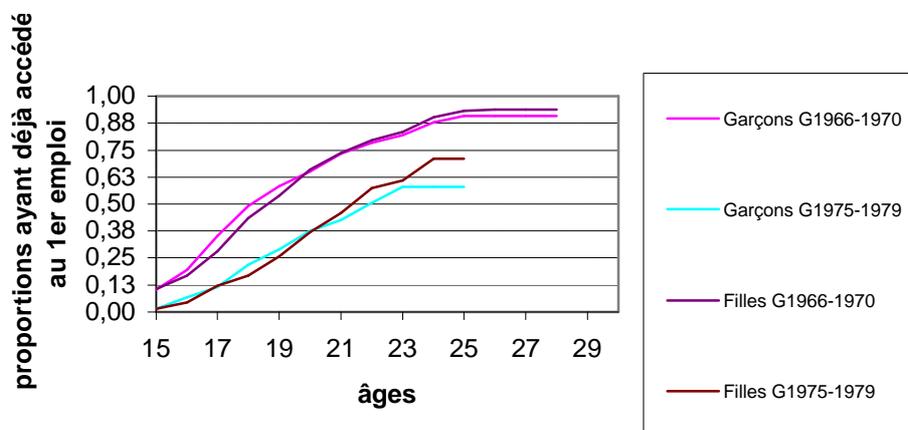
Source : PSELL1, PSELL2

L'âge médian au premier emploi est identique à celui de la fin des études chez les jeunes nés entre 1966 et 1970 (18 ans), alors que le dernier quartile du premier emploi (21 ans) est franchi un an après celui de la fin des études. Pour les jeunes nés durant la seconde moitié des années 70, l'âge médian au premier emploi est de 22 ans contre 21 ans pour celui de la fin des études¹⁴. Cette similitude partielle des calendriers de la fin des études et de l'obtention du premier emploi s'explique par le fait qu'au Luxembourg, le taux de chômage a toujours été bas depuis les années 80 (environ 4 % dans l'ensemble de la population active entre 1985 et 1994). Même si la situation des jeunes de moins de 25 ans n'est pas aussi favorable (9 % de jeunes actifs sont chômeurs dans cette classe d'âge ; cf. PSELL 1 et 2), cette catégorie reste relativement à l'abri du chômage par rapport à ses homologues de la plupart des autres pays membres de l'Union Européenne¹⁵.

¹⁴ Le troisième quartile de l'accès au premier emploi n'est pas encore franchi.

¹⁵ A titre d'exemple, ce taux est de 29 % en France et de 34 % en Italie, et seuls les jeunes de moins de 25 ans danois (7 %) et autrichiens (6 %) ont les mêmes niveaux de chômage que ceux enregistrés au Grand-Duché (cf. <http://www.unicef.org/french/pon97/pon062a.htm>).

G₆ Calendriers du premier emploi chez les garçons et chez les filles des générations 1966-1970 et 1975-1979



Source : PSELL1, PSELL2

Les résultats par sexe sont similaires à ceux observés dans l'ensemble, c'est-à-dire que l'intégration du marché du travail suit de près la fin des études, aussi bien chez les filles que chez les garçons. Or, pour l'ensemble de la population, on sait que les taux d'activité des femmes sont de loin inférieurs à ceux des hommes. Ainsi, selon le recensement général de 1991, 78 % des hommes âgés de 15 à 64 ans étaient actifs contre 46 % des femmes du même groupe d'âges. Que les filles et les garçons aient leur premier emploi quasiment au même âge peut s'expliquer de deux manières : soit les femmes abandonnent le marché du travail après l'entrée en union ou la naissance de leur premier enfant pour se consacrer à leur famille (effet de l'âge) , soit on est en présence d'un changement de comportement des femmes se traduisant par leur implication dans la vie professionnelle au même degré que les hommes (effet de génération). Les résultats de la confrontation des données relatives aux situations professionnelle et familiale des femmes semblent pencher pour la première hypothèse, sans pour autant exclure la seconde. En effet, chez les jeunes femmes de moins de 30 ans ayant déjà quitté le système scolaire, le taux d'activité est de 96 % pour celles qui sont célibataires et de 92 % pour celles qui vivent avec un partenaire sans être mariées(cf. tableau 2). Mais ce taux baisse à 60 % chez celles qui sont mariées et n'est plus que de 50 % chez celles qui ont au moins un enfant. On le voit, la constitution de la famille et, en particulier, la maternité, constitue un frein à la participation des femmes à l'activité économique.

T₂

Taux d'activité (en %) chez les jeunes de moins de 30 ans non étudiants selon la situation de famille (PSELL 1999)

	Femmes de – de 30 ans		Hommes de – de 30 ans	
	Taux d'activité (en %)	Effectifs	Taux d'activité (en %)	Effectifs
célibataire non cohabitant (e)	95,5	173	96,6	270
Cohabitant (e)	92,0	78	100,0	75
Marié(e)	59,8	208	100,0	120
sans enfant	94,0	309	97,3	376
Avec au moins un enfant	49,6	158	100,0	93
Total	81,9	467	97,6	469

Source : PSELL1, PSELL2

A l'opposé, la vie de famille a plutôt un impact bénéfique sur la participation des jeunes hommes à l'activité économique, leur taux de participation étant maximal lorsqu'ils sont cohabitants, mariés ou encore lorsqu'ils ont au moins un enfant (tableau 2).

CONCLUSION PARTIELLE

Les âges à la fin des études et à l'entrée sur le marché du travail ont augmenté de plus de deux ans entre les jeunes des générations 1966-1970 et 1975-1979. Dans un groupe de générations comme dans l'autre, les différences par sexe sont inexistantes. En ce qui concerne plus particulièrement le marché du travail, ce n'est que plus tard, avec la formation de la famille et/ou la constitution de la descendance que les femmes décrochent par rapport aux hommes.

En revanche, certaines variables d'identification sociale mettent en exergue des différences au niveau du calendrier de la fin des études¹⁶. Ainsi, les jeunes Luxembourgeois nés entre 1975 et 1979 restent en moyenne deux ans de plus dans le système de formation que leurs congénères d'origine étrangère. Cette différence était d'un an à peine dans le groupe des générations de cinq ans plus âgées. Il convient de souligner que les jeunes d'origine étrangère forment un groupe hétérogène. Certains d'entre eux sont, en effet, des migrants venus chercher du travail au Luxembourg et n'y ont pas fait leurs études. Alors que d'autres, fils et filles de ressortissants étrangers installés au Grand-Duché, y ont suivi leur scolarité dans le système éducatif luxembourgeois.

Par ailleurs, il existe de fortes disparités quant à la durée des études selon le milieu social. Ainsi, les enfants de cadres quittent le système scolaire au moins trois ans plus tard que ceux d'agriculteurs et ouvriers, signe que chez ces derniers, la mobilité sociale reste faible.

¹⁶ Ces différences se répercutent aussi sur l'âge d'entrer en activité.

CHAPITRE III

**LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS
FAMILIAUX : CALENDRIERS DU DEPART
DU DOMICILE PARENTAL
ET DE L'ENTREE EN UNION**

Comme nous l'avons souligné en introduction, le second axe du passage à l'âge adulte est celui des événements familiaux. Il est scandé par deux étapes : le départ du domicile parental et la formation du couple. Un individu qui a franchi les deux étapes est ainsi responsable d'un noyau familial autonome.

Parce que ces événements sont en général vécus à un âge plus avancé que la fin des études, il nous est impossible de les mesurer de manière convenable chez les jeunes atteignant 15-19 ans en début de panel. En effet, ne disposant que de sept vagues pour la deuxième enquête, étudier le franchissement des seuils familiaux sur les 15-19 ans reviendrait à les suivre entre 17 ans et 24 ans en moyenne¹⁷, soit dans un intervalle d'âge où une bonne partie des jeunes n'a pas encore connu les événements qui nous intéressent. Pour cette raison, nous porterons notre attention sur les 20-24 ans en début du panel. Ainsi cela reviendra à suivre ces jeunes entre 22 et 29 ans en moyenne pour le PSELL 2, et entre 22 et 32 ans pour le PSELL 1.

Il est possible que, pour certaines sous-populations et pour certains événements familiaux précoces, le premier quartile, et plus rarement la médiane, soient déjà franchis en début de panel. Il sera donc impossible d'estimer précisément ces seuils. Nous pourrions seulement en déduire qu'ils sont inférieurs à 22 ans (l'âge moyen en début de panel).

1. LE DÉPART DU DOMICILE PARENTAL

Le départ du domicile parental marque la déconnexion de la famille des parents et le début de création d'une nouvelle cellule familiale. Il s'agit, dans cette partie, de retracer les rythmes (ou calendriers) auxquels les jeunes atteignant 20-24 ans en 1985 et ceux atteignant le même âge en 1994 (et donc respectivement nés entre 1961 et 1965, et entre 1970 et 1974) ont quitté leurs parents pour fonder un nouveau ménage ou bien pour rejoindre leur conjoint.

1.1. Un léger retard du départ du domicile parental d'un groupe de générations à l'autre.

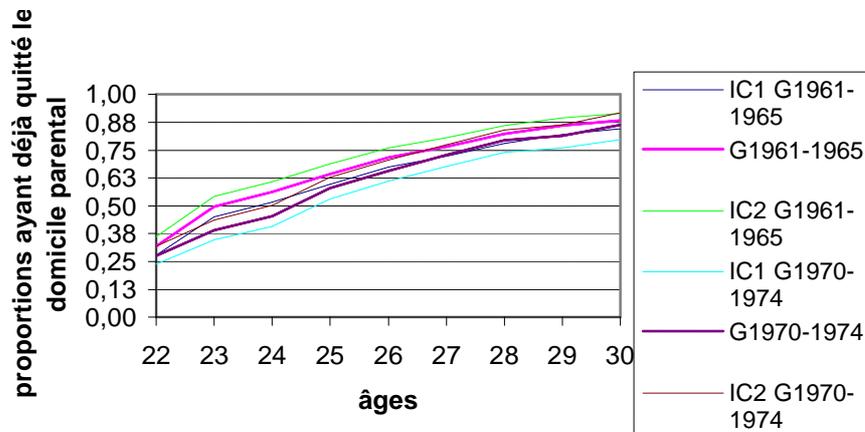
Le calendrier du départ du domicile parental a vieilli d'environ un an et demi entre les générations 1961-1965 et les générations 1970-1974. En effet, dans le groupe de générations le plus âgé (1961-1965), 50 % des individus ont déjà quitté le domicile parental à 23 ans, et 75 % à 26 ans. Dans le groupe le plus jeune, il faut attendre 24 ans pour voir la médiane franchie, et 27 ans pour atteindre le troisième quartile. Mais ces différences ne sont pas statistiquement significatives¹⁸.

¹⁷ Ces bornes sont obtenues de la manière suivante : en début de panel, les 15-19 ans ont en moyenne 17 ans ; à la dernière vague disponible (en l'an 2000), ils ont en moyenne 23 ans. Pour le PSELL 1, cela reviendrait à suivre ces jeunes entre 17 et 27 ans, ce qui serait déjà plus informatif.

¹⁸ Une différence est réputée statistiquement significative si les intervalles de confiance ne se chevauchent pas ou pas souvent.

G7

Calendriers du départ du domicile parental des jeunes des générations 1961-1965 et 1970-1974



N.B : IC1 : borne inférieure de l'intervalle de confiance

IC2 : borne supérieure de l'intervalle de confiance

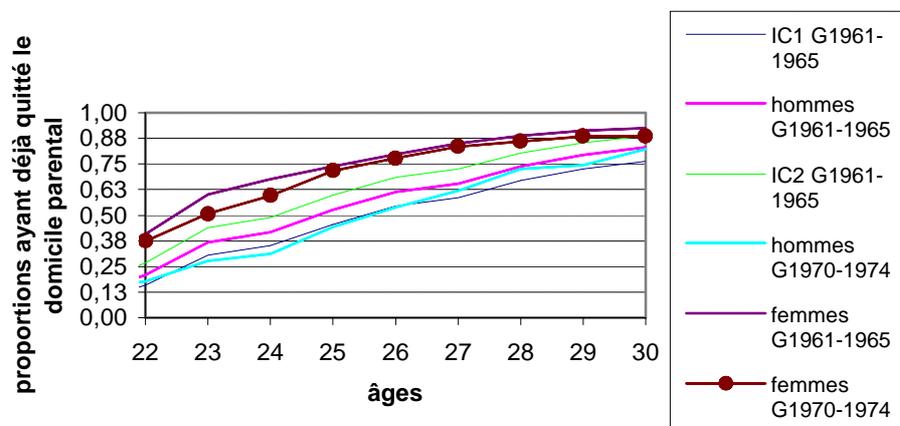
Source : PSELL1, PSELL2

1.2. Les femmes plus précoces que les hommes

Contrairement au calendrier de la sortie du système scolaire, les hommes et les femmes ne quittent pas le domicile parental au même âge. Chez les jeunes des générations 1961-1965, l'âge médian au départ du domicile parental est de 22 ans et demi chez les femmes contre près de 25 ans chez les hommes. Ces différences se maintiennent après la médiane. Ainsi, l'âge auquel 75 % des individus nés entre 1961 et 1965 ont déjà quitté le domicile parental est de 25 ans chez les femmes contre 28 ans chez les hommes.

G8

Calendriers du départ du domicile parental des jeunes hommes et femmes des générations 1961-1965 et 1970-1974



N.B : IC1 : borne inférieure de l'intervalle de confiance ; IC2 : borne supérieure de l'intervalle de confiance. Seuls les IC des hommes du groupe de générations 1961-1965 ont été tracés afin de ne pas surcharger le graphique. Quand une autre courbe se situe entre IC1 et IC2, cela signifie que les différences entre cette courbe et celles des hommes des générations 1961-1965 ne sont pas statistiquement significatives.

Source : PSELL1, PSELL2

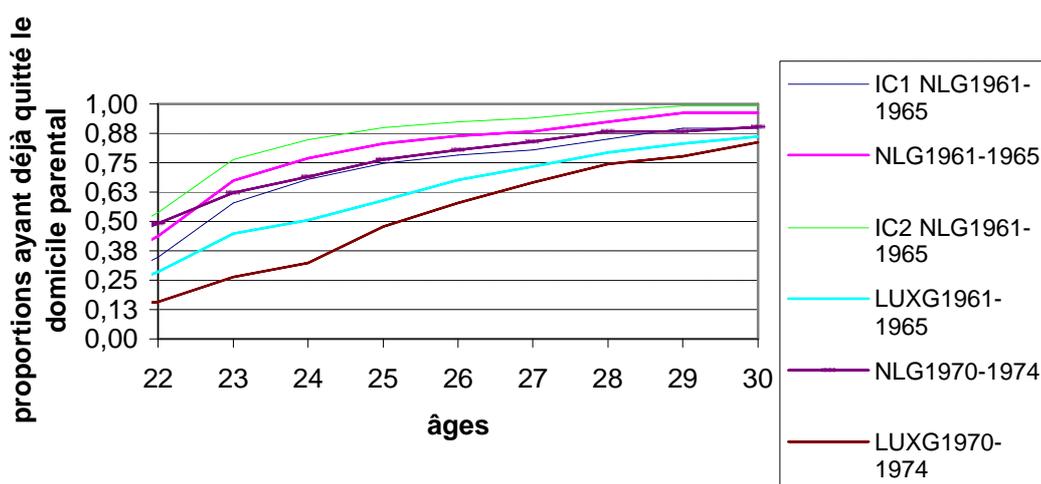
Chez les jeunes nés entre 1970 et 1974, les mêmes différences par sexe subsistent, avec le vieillissement d'environ un an de l'âge médian au départ du domicile parental pour l'un et l'autre sexe.

1.3. Les Luxembourgeois ont un calendrier d'émancipation résidentielle plus tardif que les non Luxembourgeois.

Les Luxembourgeois quittent plus tard le domicile parental que les personnes d'origine étrangère, quelles que soient les générations considérées.

G9

Calendriers du départ du domicile des jeunes des générations 1961-1965 et 1970-1974 suivant la nationalité



N.B : IC1 : borne inférieure de l'intervalle de confiance ; IC2 : borne supérieure de l'intervalle de confiance ; Lux : luxembourgeois ; NL : non Luxembourgeois
Source : PSELL1, PSELL2

Dans le groupe de générations 1961-1965, plus de 50 % des étrangers ne vivent plus avec leurs parents à 22 ans, contre 30 % des Luxembourgeois au même âge. 75 % des premiers ont quitté le domicile parental à 23 ans alors que 75 % des seconds l'ont quitté à 27 ans.

Chez les individus nés entre 1970 et 1974, les écarts de calendriers entre nationaux et étrangers sont plus importants que ceux observés dans la génération précédente. Ainsi, tous sexes confondus, on ne compte que 16 % de Luxembourgeois de 20-24 ans ne résidant plus chez leurs parents en 1994, alors que cette proportion est toujours de 53 % chez les étrangers, comme dans la génération précédente.

Les différences de comportement résidentiel entre les jeunes luxembourgeois et les jeunes non Luxembourgeois s'expliquent essentiellement par le fait que les premiers résident en général avec leurs parents, alors que les seconds sont, en grande partie, des migrants ayant quitté leur pays d'origine et leurs parents afin de s'insérer sur le marché du travail luxembourgeois (Berger F., 1998).

Comparés aux jeunes d'autres pays européens, et en particulier aux jeunes en France, les jeunes du Luxembourg quittent relativement tard leurs parents. En effet, si on se réfère à une étude d'Olivier Galland (2000), en France, les jeunes nés entre 1963 et 1966 (et donc appartenant à l'une des cohortes que nous avons étudiées ici) sont 50 % à avoir quitté leurs parents à 22 ans, alors qu'il faut attendre 24 ans au Luxembourg pour que ce seuil soit franchi. Par ailleurs, nous avons constaté qu'en l'espace de 10 ans, l'âge médian au départ du domicile parental s'est accru de plus d'un an au Luxembourg. En France, un tel changement ne s'observe guère puisque le calendrier de décohabitation des générations 1963-1966 est identique à celui des générations 1968-1971 (Galland, op. cit.). Cependant, par rapport aux jeunes des pays du Sud de l'Europe (Italie, Portugal, Grèce), ceux du Grand-Duché quittent plus tôt le domicile parental (DREES, 2000).

2. L'ENTRÉE EN UNION

2.1. Le calendrier du premier mariage

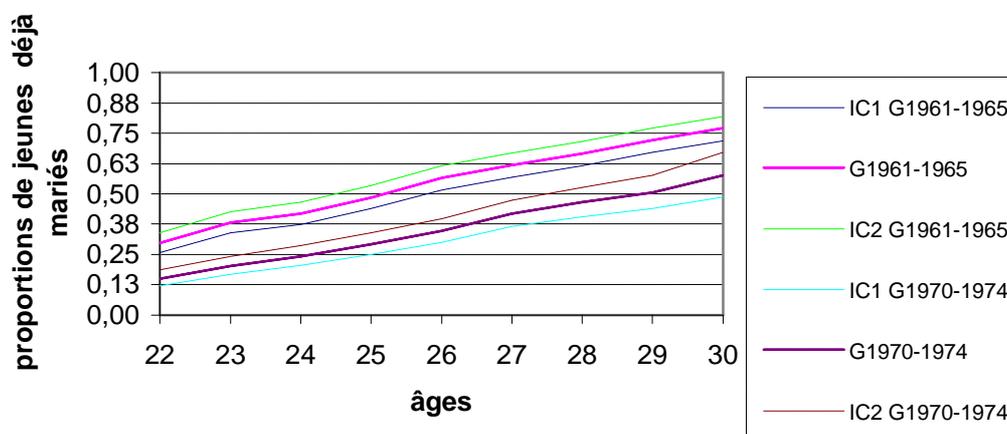
2.1.1. Un vieillissement notable du calendrier d'entrée en union

Comme nous l'avons observé précédemment pour le départ du domicile parental, le calendrier du premier mariage a connu une évolution sensible entre les individus nés entre 1961 et 1965 et ceux nés neuf ans plus tard (entre 1970-1974). Ainsi, aux débuts des panels (1985 et 1994), 30 %¹⁹ ne sont plus célibataires dans le premier groupe (Génération 1961-1965), contre 15 %²⁰ dans le second (générations 1970-1974). Dans ce dernier groupe, le premier quartile s'estime à environ 24 ans et la médiane à 29 ans. Dans le premier groupe, 75 % des individus sont déjà mariés à 29 ans et la médiane y est estimée à 25 ans. Il existe donc environ quatre ans de différence entre les rythmes de sortie du célibat de deux générations séparées par un intervalle de neuf ans seulement.

¹⁹ Parmi les individus de cette génération qui étaient déjà en union en 1985, on dispose de l'âge à la première union pour 44 % d'entre eux ; pour les autres, l'information est manquante car la question rétrospective sur l'âge d'entrée en union n'avait été posée qu'en 1992. Parce que plus de 25 % des individus ont connu l'entrée en union avant le début du panel, il est impossible d'estimer le 1^{er} quartile dans cette génération. Par contre, les estimations de la médiane et du dernier quartile restent valables et ne souffrent d'aucun biais. Ces problèmes ne se posent pas pour le PSELL 2 car la question sur les dates des différentes unions a été posée dès le lancement du panel.

²⁰ Pour ces individus, on dispose, grâce à une question rétrospective posée en début de panel, de l'âge d'entrée en union pour 81 % des individus qui n'étaient plus célibataires en début de PSELL 2. Mais, même en l'absence de cette information rétrospective, le fait que seulement 15 % des individus aient connu le mariage avant le début du panel rend possible l'estimation du premier quartile.

G10 Calendriers du premier mariage des jeunes des générations 1961-1965 et 1970-1974



N.B : IC1 : borne inférieure de l'intervalle de confiance ; IC2 : borne supérieure de l'intervalle de confiance
Source : PSELL1, PSELL2

2.1.2. D'importantes différences de calendrier d'entrée en mariage entre hommes et femmes

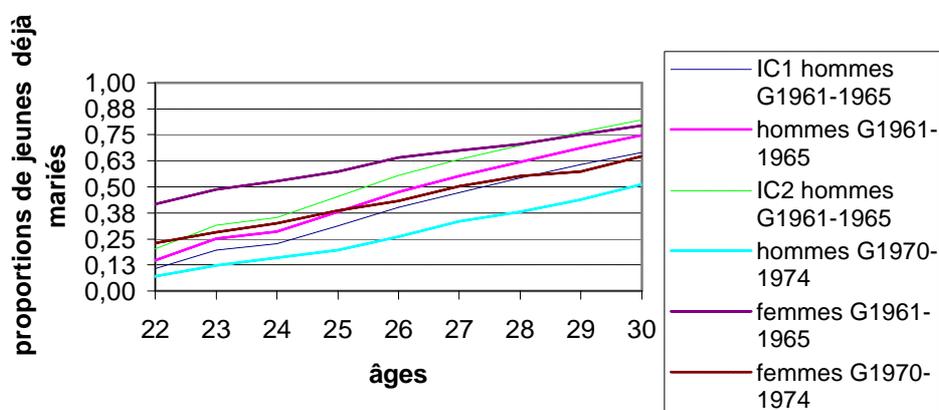
Les calendriers de premier mariage des hommes et des femmes ne sont pas identiques, mais les évolutions entre le groupe de générations le plus âgé et le groupe le plus jeune sont similaires.

Dans le groupe de générations le plus âgé (né entre 1961 et 1965), 19 % des hommes sont mariés à 22 ans (en début de panel), contre 41 % des femmes. Ces dernières franchissent rapidement la médiane à 23 ans alors qu'à cet âge, seulement 25 % des hommes sont déjà mariés. Il faut attendre 26 ans pour qu'ils atteignent, à leur tour, la médiane. Mais, après ce seuil, les rythmes se resserrent et, *in fine*, hommes et femmes franchissent le dernier seuil à seulement un an d'intervalle (à 30 et 29 ans respectivement).

Quand on passe à la génération la plus jeune, les âges au premier mariage augmentent d'environ quatre ans, tant chez les hommes que chez les femmes. Chez les premiers, le premier quartile est à 26 ans et la médiane estimée à 30 ans²¹. Chez les femmes, ces seuils sont respectivement de 23 ans et 27 ans. D'une génération à l'autre, les écarts entre sexes semblent s'être maintenus.

²¹ 50 % des hommes de cette génération ne sont pas encore mariés. Mais nous admettons cette estimation sur la base de ce qui s'observe dans les générations plus âgées.

G11 Calendriers du premier mariage des hommes et des femmes des générations 1961-1965 et 1970-1974



N.B : IC1 : borne inférieure de l'intervalle de confiance

IC2 : borne supérieure de l'intervalle de confiance

Source : PSELL1, PSELL2

2.1.3. D'importantes disparités de calendrier suivant la nationalité

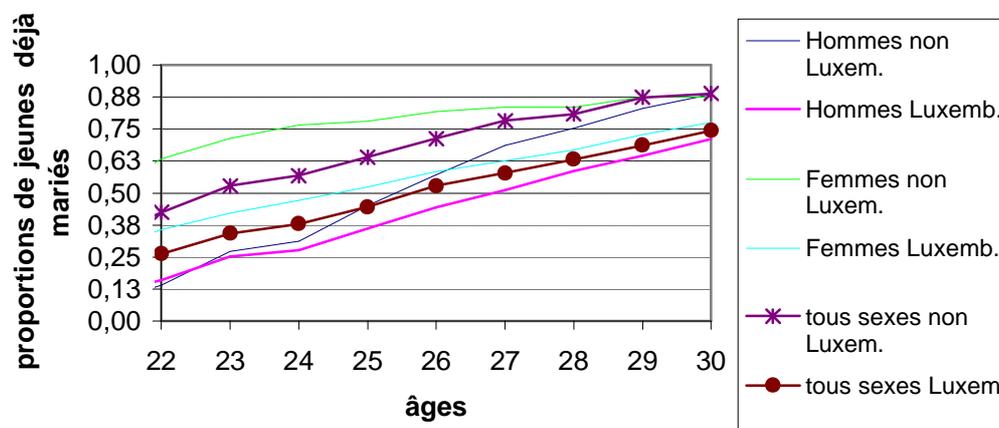
Le calendrier du premier mariage des Luxembourgeois est très différent de celui des résidents étrangers, et ceci tant en ce qui concerne le groupe de générations 1961-1965 que celui des générations 1970-1974.

Dans le premier groupe de générations, il existe une différence de trois ans entre l'âge médian au premier mariage des Luxembourgeois (26 ans) et celui des étrangers (23 ans). Ces différences sont de quatre ans au niveau du dernier quartile (il est franchi à 26 ans chez les non Luxembourgeois contre 30 ans chez les Luxembourgeois). Ces écarts s'expliquent plus par les différences entre femmes étrangères et femmes luxembourgeoises que par les différences entre les hommes. Chez les femmes de nationalité étrangère, près de 75 % sont déjà mariées à 23 ans, alors qu'à cet âge, un peu moins de la moitié des Luxembourgeoises sont concernées (la médiane est de 24 ans et demi, et le dernier quartile de 29 ans et demi).

Au niveau des hommes, les différences sont quasiment inexistantes en début de calendrier : le premier quartile est de 23 ans dans les deux catégories. Mais après ce seuil, les deux groupes adoptent des rythmes de sortie du célibat différents. Ainsi, les hommes non Luxembourgeois franchissent la médiane à 25 ans et le dernier quartile à 28 ans ; chez les Luxembourgeois, la médiane, de 27 ans, est de 2 ans plus élevée et de même que le dernier seuil, estimé à 30 ans.

G12

Calendriers du premier mariage des générations 1961-1965 suivant le sexe et la nationalité



Source : PSELL1

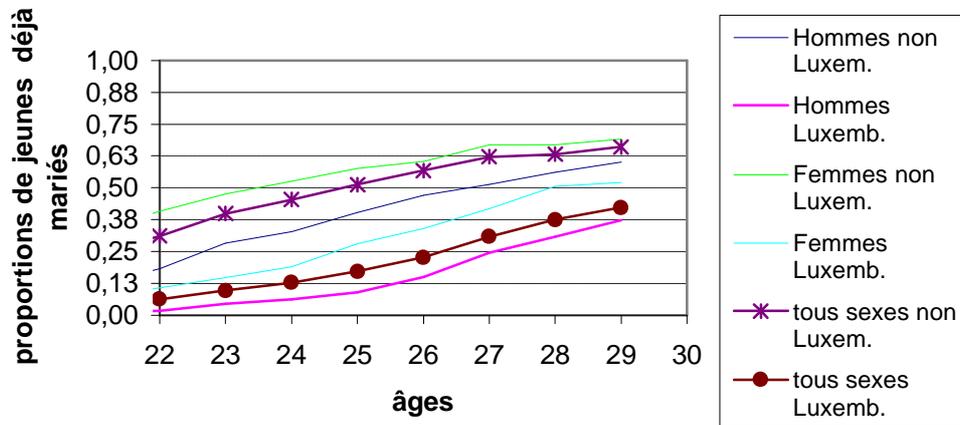
Dans le groupe des générations plus jeunes (personnes nées entre 1970 et 1974), les différences de calendriers sont encore plus profondes entre Luxembourgeois et non Luxembourgeois. Ainsi, tous sexes confondus, seulement 25 % des Luxembourgeois sont déjà sortis du célibat à 26 ans. A cet âge, environ 60 % des non Luxembourgeois sont déjà mariés.

Le contrôle de la variable « sexe » fait ressortir des différences intéressantes. Chez les hommes non Luxembourgeois, le calendrier du premier mariage n'a pas évolué par rapport à la génération précédente : le premier quartile est de 23 ans et la médiane de 26 ans. Par contre, les Luxembourgeois connaissent un retard considérable du premier mariage, avec seulement 25 % d'hommes mariés à 27 ans, alors que cette proportion était franchie à 23 ans dans la génération précédente.

Chez les femmes, le premier quartile des non Luxembourgeoises est de moins de 22 ans alors que celui des Luxembourgeoises est de 24 ans. A cet âge, 50 % des femmes de nationalité étrangère sont déjà sorties du célibat, alors qu'il faut attendre 28 ans pour voir ce seuil franchi chez les Luxembourgeoises.

G13

Calendriers du premier mariage des générations 1970-1974 suivant le sexe et la nationalité



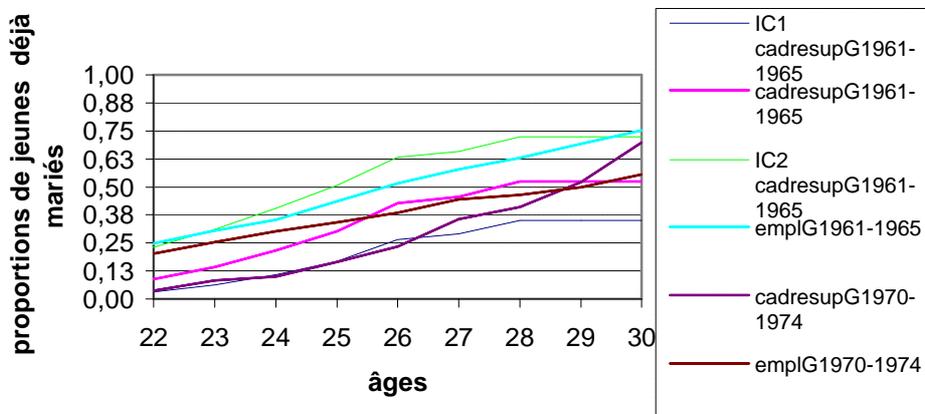
Source PSELL2

2.1.4. Influence de l'origine sociale sur le calendrier de la sortie du célibat

Dans les générations nées entre 1961 et 1965, les individus dont les pères sont cadres se marient plus tardivement que ceux dont les pères sont employés/ouvriers/agriculteurs. Ainsi, le premier quartile est de 24 ans et la médiane de 27 ans et demi chez les enfants de cadres, contre respectivement 22 ans et 25 ans chez les enfants d'employés/ouvriers/agriculteurs.

G14

Calendriers du premier mariage des générations 1961-1965 et 1970-1974 suivant la CSP du père



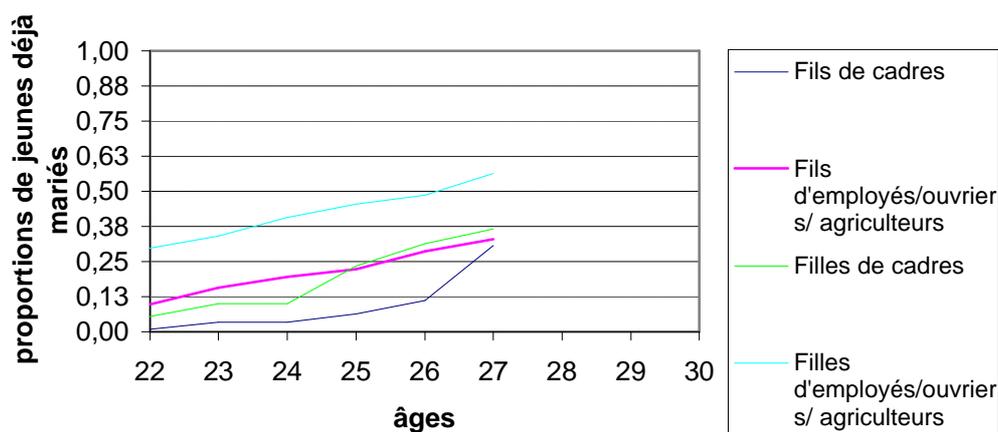
N.B : cadresup : enfants de cadres supérieurs et assimilés ; empl : enfants d'employés/ouvriers et assimilés ; IC1 : borne inférieure de l'intervalle de confiance ; IC2 : borne supérieure de l'intervalle de confiance

Source : PSELL1, PSELL2

Dans les générations nées entre 1970 et 1974, les différences semblent se réduire. Les premiers quartiles sont de 26 ans chez les enfants de cadres et de 24 ans chez ceux d'employés/ouvriers/agriculteurs. Les âges médians sont différents de seulement un an entre les jeunes des deux classes sociales : 30 ans chez les enfants de cadres et 29 ans chez les enfants d'employés/ouvriers/agriculteurs.

Les effectifs des enfants de cadres sont trop faibles pour qu'une analyse à la fois par sexe et par origine sociale soit robuste. Mais, en risquant une telle analyse, il apparaît un résultat intéressant : il n'existerait pas de différences entre le calendrier de sortie du célibat des hommes et celui des femmes chez les cadres. Si on se limite au niveau du groupe de génération 1970-1974, pour lequel les effectifs des enfants de cadres sont relativement importants, le calendrier des hommes n'est que d'un an plus tardif que celui des femmes dans ce groupe social, alors que chez les individus de père employé/ouvrier/agriculteur, les femmes ont un calendrier de 4 ans environ plus précoce que celui des hommes.

G15 Calendriers du premier mariage des générations 1970-1974 suivant le sexe et la CSP du père



Source : PSELL2

Au total, il ressort des analyses précédentes qu'au cours des 15-20 dernières années, le rythme de sortie du célibat varie suivant les générations et suivant différentes catégories sociales. Ainsi, entre des générations séparées par seulement 9 ans, l'âge médian au premier mariage s'est accru de 4 ans, passant de 25 à 29 ans. Au niveau des catégories sociales, les hommes entrent en mariage en moyenne deux ans plus tard que les femmes, quelle que soit la génération. Selon l'origine sociale, les enfants d'employés/ouvriers/agriculteurs entrent plus précocement en mariage que ceux des cadres. Mais ces différences, qui semblent se réduire entre les générations 1961-1965 et 1970-1974, s'expliquent surtout par la précocité des filles d'ouvriers, les filles de cadres présentant un calendrier plutôt similaire à celui des fils de cadres. Enfin, la nationalité est une variable très discriminante en matière de sortie du célibat, les Luxembourgeois étant en général plus tardifs que les personnes de nationalité étrangère. Ces différences entre nationalités se sont creusées avec le temps.

2.2. Le calendrier de l'union libre

De nos jours, le mariage ne fait, le plus souvent, que sceller une union qui a commencé bien avant par la cohabitation des futurs mariés. En France par exemple, 90% des nouveaux mariés commencent leur vie de couple par le concubinage (Daguet F., 1996). Aussi, On ne peut, dans le cadre d'une étude sur la formation de la famille, passer sous silence l'union libre. L'idéal aurait d'ailleurs été de commencer par présenter l'âge auquel les jeunes entrent en union, que cette union soit formelle ou informelle, avant de nous intéresser au mariage. Mais les données du PSELL ne permettent pas de calculer de manière correcte l'âge à l'entrée en union tous types confondus. En effet, lors de la saisie de l'histoire matrimoniale, seuls les épisodes d'unions formelles ont été pris en considération. Par conséquent, parmi les célibataires en début de panel, on ne saurait distinguer ceux qui ont déjà connu leur première union (et qui serait rompue) de ceux qui n'ont jamais vécu en union. Par contre, un certain nombre de personnes se sont déclarées en union libre en début de panel. On peut donc les suivre au fil des ans et décrire les transformations éventuelles de leur union (évolution vers le mariage ou séparation). En outre, on peut aussi suivre les jeunes célibataires en début de panel et repérer quel événement, du mariage ou de l'union libre, survient en premier lieu. Dans cette section, nous essayons d'abord de comparer les chances pour un célibataire de choisir entre l'union formelle et l'union libre lors de la mise en couple. Ensuite, nous procédons à l'estimation de la durée de l'union libre et mesurons aussi les risques dit compétitifs (puisque'ils sont exclusif l'un de l'autre) entre sa rupture et sa transformation en mariage.

2.2.1. *Compétition entre mariage et union libre lors de la première mise en couple : un changement des modes de mise en couple au fil du temps*

Les analyses effectuées ici concernent la sous-population des 15-19 ans en début de chaque panel (1985 et 1994). En outre, les individus retenus doivent être célibataires sans conjoint en début d'observation. Il ne s'agit là que d'une solution de compromis car, comme nous l'avons souligné précédemment, notre objectif étant l'étude de la première mise en couple, l'idéal aurait été de disposer de la date et de l'issue de la première union, quelle qu'en soit la forme. Malgré cette limite, il est tout à fait instructif de mesurer les différents modes de mise en couple des individus célibataires et non-cohabitants au début des panels.

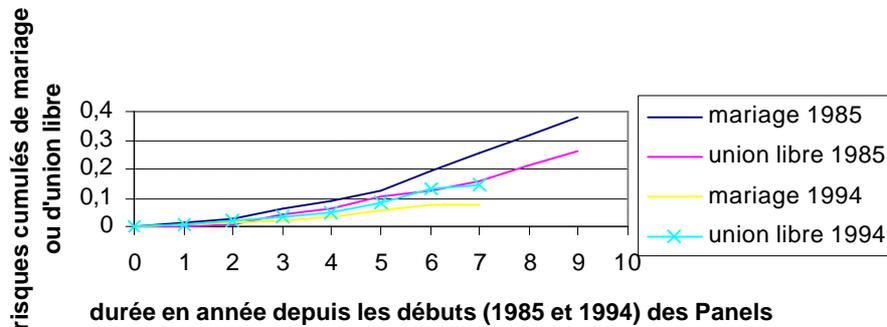
L'entrée en vie de couple a considérablement évolué entre les périodes 1985-1994 et 1994-2000 (graphique 16). Au cours de la première période, les jeunes avaient plus de chances de commencer leur vie de couple par le mariage que par l'union libre. Ceci se perçoit de façon générale sur les graphiques par le fait que les pentes des courbes des quotients cumulés (courbes de Aalen²²) de l'entrée en vie de couple par le mariage sont, en moyenne, plus fortes que celles de l'entrée en vie de couple par l'union libre. Ainsi, sept ans après le début du PSELL 1, 23 %²³ des jeunes de 15-19 ans se sont mariés sans passer par l'union libre alors que seulement 16 % ont commencé leur vie de couple par l'union libre.

²² Pour une explication sur les fondements théoriques des courbes de Aalen, voir Courgeau et Lelièvre (1989).

²³ Il s'agit des proportions estimées par la méthode Kaplan-Meier.

G16

Risques compétitifs entre mariage et union libre lors de l'entrée en couple chez les jeunes de 15-19 ans en début des Panels



Source : PSELL1, PSELL2

Au cours de la seconde période (1994-2000), les configurations s'inversent. Dorénavant, les chances de commencer sa vie de couple par l'union libre sont plus élevées que celles de commencer directement par une union formelle. Ainsi, cinq ans après le début du PSELL 2, environ 6 % des jeunes de 15-19 ans se sont mariés directement alors que 9 % ont commencé leur vie de couple par l'union libre.

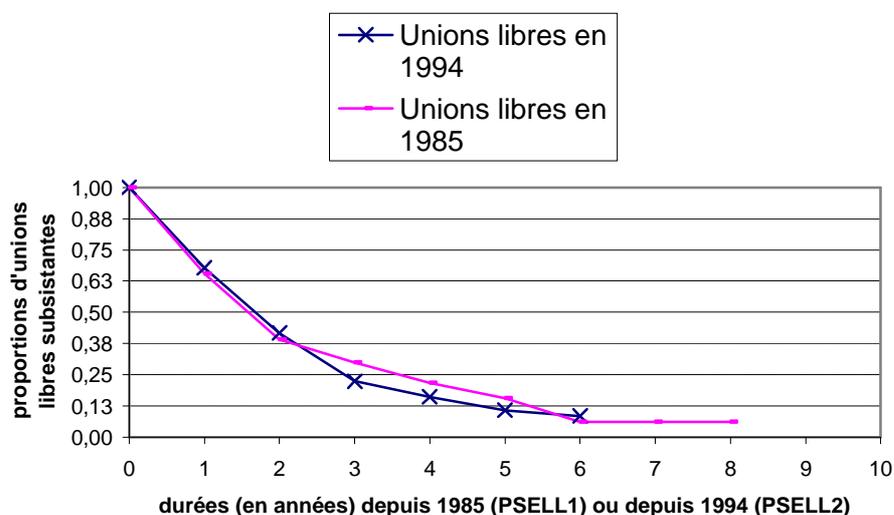
2.2.2. Les unions libres : une durée de vie relativement courte quelle que soit la génération

Dans cette section, la population analysée est celle des jeunes de moins de 30 ans qui, en début de panels, vivent en union libre. Notre objectif est de les suivre au fil des ans et de mesurer la durée au bout de laquelle cette forme d'union disparaît, suite à sa transformation en mariage, ou bien à sa rupture. Il convient de souligner qu'ici aussi, l'absence d'information rétrospective sur le début des unions libres (existantes en début de panels) aura, comme conséquence, la sous-estimation des durées réelles des unions libres. L'intérêt de cette section réside donc davantage dans la comparaison des durées des unions libres entre 1985-1994 et 1994-2000 que dans la mesure précise de ces durées.

Le calendrier de dissolution ou de transformation des unions libres en mariage n'a quasiment pas évolué pour les jeunes de moins de 30 ans en 1994 par rapport à ceux du même groupe d'âges en 1985. Dans l'un et l'autre groupe, les unions libres ne durent pas très longtemps : près de 50 % se sont déjà transformées en mariages ou ont déjà été rompues un an et demi après le début d'observation²⁴ et, après cinq ans, seules subsistent un peu moins de 15% des unions libres présentes en début des panels.

²⁴ Il faut souligner que nous travaillons sur des unions libres existant déjà en début de panel. La durée réelle des unions libres est donc supérieure à celle observée ici.

G17 Durées des unions libres chez les moins de 30 ans en début des panels



Source : PSELL1, PSELL2

Il convient alors de s'interroger sur l'issue de ces unions libres (mariage ou rupture).

2.2.3. Des unions libres qui se transforment essentiellement en mariage, mais à des rythmes différents

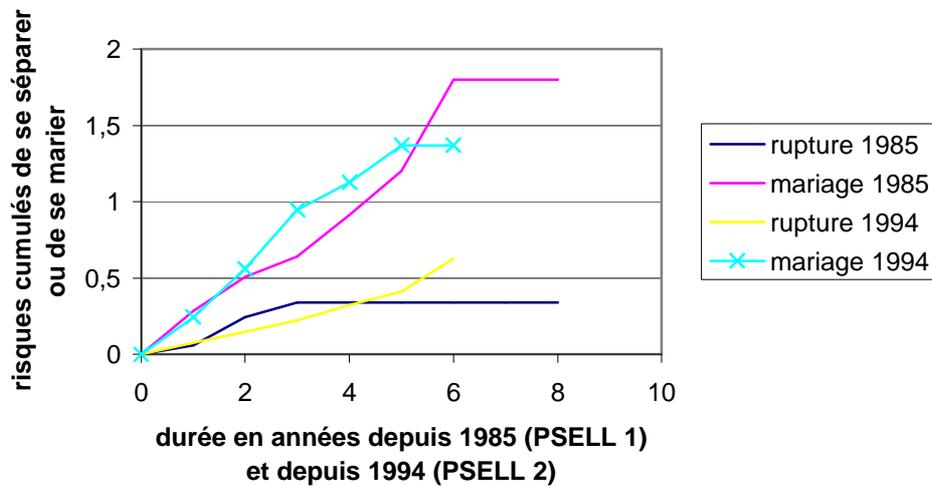
La grande majorité des unions libres conduisent au mariage. Il en est ainsi de 79 % des unions libres chez les moins de 30 ans en 1985, comme en 1994.

Pendant les deux premières années d'observation, les risques de transition des unions libres vers le mariage (graphique 18) sont identiques, quel que soit la période considérée (1985-1994 ou 1994-2000). Mais après ce délai, la transformation en mariage des unions libres des moins de 30 ans en 1985 fléchit pendant un an avant de reprendre de l'ampleur.

L'analyse des risques de rupture (même graphique) permet de mieux comprendre ces résultats : avant la troisième année d'observation, les jeunes de moins de 30 ans qui cohabitent en 1985 ont légèrement plus de risques de voir leur union libre se rompre que les cohabitants de moins de 30 ans en 1994. Après la troisième année du début d'observation, les tendances s'inversent : le risque qu'une union libre rompe devient quasiment nul chez les premiers (la courbe correspondante a une pente nulle), alors que chez les seconds, il tend plutôt à s'accroître.

G18

Risques compétitifs entre séparation ou mariage des jeunes de moins de 30 ans en union libre en début de panel



Source :PSELL1, PSELL2

De cette évolution, on peut tirer les conclusions suivantes : entre 1985 et 1994, les unions libres sont, chez la plupart des jeunes, une phase test pour le mariage. Très rapidement après la mise en couple, les choses se clarifient : les couples qui sentent ne pas pouvoir aller loin rompent et seuls survivent ceux dont l'union est inscrite dans la perspective du mariage. Mais, dans la période récente (1994-2000), les unions libres regroupent chez les jeunes, outre les couples dont l'ambition affichée est de formaliser rapidement leur union, un certain nombre chez lesquels l'union libre n'est pas inscrite dans la perspective du mariage ; cette dernière catégorie peut rompre même après un temps de cohabitation relativement long.

CONCLUSION

L'objectif de cette étude était de mesurer les calendriers de passage à l'âge adulte des jeunes au Luxembourg. Il faut rappeler que, pour chaque jeune, ce passage n'est pas instantané, mais plutôt étalé dans le temps car les étapes à franchir sont rarement synchronisées.

Le premier événement ouvrant la voie à l'entrée dans le monde des adultes (telle que défini en introduction) est, sans aucun doute, la fin des études. En l'espace de 10 ans, son calendrier a connu un vieillissement notable. En effet, l'âge médian à la fin des études est passé de 18 ans chez les jeunes nés entre 1966 et 1970 à 21 ans dans les générations 1975-1979. Aucune différence entre la durée des études des garçons et celle des filles n'a été observée ; mais d'autres catégories de jeunes, en l'occurrence ceux d'origine étrangère ou dont le père était ouvrier, employé ou agriculteur, sortent plus précocement du système scolaire que les jeunes d'origine luxembourgeoise ou dont le père était cadre.

Le chômage ayant été, pendant la période couverte par cette étude (1985-1999) relativement faible au Luxembourg, l'âge au premier emploi suit de près celui de la fin des études. Le seul résultat nouveau, issu de l'analyse du calendrier du premier emploi, est le fait que ce calendrier est identique chez les garçons et chez les filles. Or, du fait de la faible participation des femmes à l'activité économique au Grand-Duché (le taux de participation était de 46 % chez les femmes de 15-64 ans contre 78 % chez les hommes dans la même tranche d'âges en 1991), on s'attendait, de prime abord, à ce que cette différence d'intensité se répercute au niveau des calendriers du premier emploi. Que cela ne soit pas le cas signifie que c'est après une première expérience sur le marché du travail que la plupart des femmes deviennent inactives, suite au mariage ou à la naissance de leurs enfants.

La fin des études et l'obtention d'un premier emploi permettent déjà aux jeunes, quelle que soit leur situation résidentielle, d'être autonomes vis-à-vis de leurs parents. Mais cette autonomie n'est complète qu'à partir du moment où le jeune quitte le nid parental pour s'installer à son propre compte, créant ainsi son propre ménage. Nous avons appelé cette étape « l'autonomie résidentielle ». Au Grand-Duché, l'autonomie résidentielle a eu lieu en moyenne vers 23 ans pour les filles et vers 25 ans pour les garçons nés entre 1961-1965. Dans les générations de 10 ans plus jeunes (1970-1974), le calendrier de l'émancipation résidentielle est retardé d'environ un an, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. C'est surtout chez les jeunes non Luxembourgeois que le départ du domicile parental est le plus précoce, quelle que soit la génération (la médiane s'y situe autour de 22 ans). Cela s'explique par le fait que, pour beaucoup d'entre eux, il s'agit de jeunes de pays voisins (Allemagne, Belgique, France) qui, attirés par une rémunération du travail plus élevée au Grand-Duché, ont dû quitter leur pays d'origine et leurs parents.

Si l'autonomie résidentielle est l'événement pivot de la création de nouveaux ménages, le mariage, quant à lui, est déterminant dans la constitution des familles, tout au moins jusqu'à une période récente. Survenant en général après l'autonomie résidentielle, il consacre la création du noyau familial de procréation. Mais ce rôle fondateur du mariage s'érode progressivement car un bon nombre de jeunes commencent dorénavant leur vie de couple par une union libre, quitte à formaliser cette union plus tard par le mariage si les deux partenaires le souhaitent. Cette étude a montré que, si les jeunes célibataires (sans conjoint) avaient plus de chance de se marier directement sans connaître d'épisode de cohabitation au cours de la période 1985-1990, ceux de la période plus récente (1994-1999) sont de plus en plus nombreux à expérimenter une période de cohabitation avant un éventuel mariage plutôt que de se marier directement. Comme conséquence de cette évolution, l'âge médian au mariage est passé de 25 ans chez les individus des générations 1961-1965 à 29 ans chez ceux nés entre 1970 et 1974. Selon les catégories sociales, les jeunes de nationalité luxembourgeoise, les filles de cadres, se marient plus tard que, respectivement, les jeunes de nationalité étrangère, les filles d'employés et assimilés.

BIBLIOGRAPHIE

BERGER Frédéric. *Habiter ou ne plus habiter chez ses parents*. Population et Emploi n°2/1998, STATEC, CEPS/INSTEAD, IGSS, 1998, pp. 1-6.

BERGER Frédéric. *Revenu disponible et niveau de vie en 1999*. CEPS/INSTEAD, 2001, Population et Emploi n°4.

BIENVENUE Jean-Yves. *Redressement d'un échantillon en une phase par calage sur les marges*. CEPS/INSTEAD, 2001, Document de Travail n° MS2001-1, 89p.

CAVALLI Allexandro. La prolongation de la jeunesse en Italie : « ne pas brûler les étapes ». In : CAVALLI A. et GALLAND O. (dir.). *L'allongement de la jeunesse*. Actes Sud, 1993, pp. 41-55.

COURGEAU D. et LELIEVRE E. *Analyse démographique des biographies*. Editions de l'INED, 1989, Paris, 268p.

COX D.R et OAKES D. *Analysis of Survival Data*. Chapman and Hall, 1984, New York, 202 p.

DAGUET Fabienne. Mariage, divorce et union libre. *INSEE première*, 1996, n°482, 4 p.

DRESS (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques). Les jeunes en Europe. *Etudes et Résultats*, 2000, n°90, 12 p.
site web : <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er090.pdf>

GAILLY Bernard. *Représentativité et Pondération des échantillons du PSELL2*. CEPS/INSTEAD, 1998, Document PSELL n° 110, 44 p.

GAILLY Bernard. Revenus du travail des jeunes en 1993 : Equivalents à ceux de leurs aînés ? In : **Recueil d'études sociales 1996**, CEPS/INTEAD (ed.), 1996, pp.161-168.

GALLAND Olivier. Les jeunes. Edition la Découverte, 1993 , Paris, *Collection repères*, 128 p.

GALLAND Olivier. Qu'est-ce que la jeunesse ? In : CAVALLI A., GALLAND O. *L'allongement de la jeunesse*, 1993, pp. 19-40

HAUSMAN Pierre. Le revenu des ménages en 1994. In : CEPS/INTEAD (ed.). *Recueil d'études sociales 1996*. 1996, pp.137-153 ;

HAUSMAN Pierre. L'évolution des revenus 1985-1992 : des performances inégales du Luxembourg et de la Belgique. In : CEPS/INTEAD (ed.). *Recueil d'études sociales 1996*. 1996, pp.154-160

Liste des publications du panel socio-économique des ménages
"Liewen zu Lëtzebuerg"

DICKES P., HAUSMAN, P. KERGER A. *Méthodologie générale et répertoire des variables - Année d'enquête : 1985 (Première vague)*. CEPS/INSTEAD, 1987, coll : Cahier PSELL n°1, 237p.

COURTOIS F., HAUSMAN P. *L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1987, coll : Cahier PSELL n°2, 46p.

HAUSMAN P. *Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg - Année 1985-1987. Série "Niveau de vie" 1*. CEPS/INSTEAD, 1987, coll : Cahier PSELL n°3, 383p.

HAUSMAN P. *Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985 : principaux résultats en 1985. Série "Niveau de vie" 2*. CEPS/INSTEAD, 1987, coll : Cahier PSELL n°4, 49p.

DICKES P. *Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective : théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois - 1985*. CEPS/INSTEAD, 1987, coll : Cahier PSELL n°5, 59p.

DICKES P. *Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985 (première vague)*. CEPS/INSTEAD, 1988, coll : Cahier PSELL n°6, 54p.

DICKES P., TOURNOIS J. *Pratique de l'échelonnement multidimensionnel*. CEPS/INSTEAD, 1989, coll : Cahier PSELL n°7, 197p.

DICKES P. *Pauvreté et conditions d'existence : théories, modèles et mesures*. CEPS/INSTEAD, 1989, coll : Cahier PSELL n°8, 127p.

TOURNOIS J. *Logistique & documentation - Principes d'organisation de la documentation dans le panel*. CEPS/INSTEAD, 1988, coll : Cahier PSELL n°9, 74p.

TOURNOIS J. *Documentation transversale des variables 1985 : première vague*. CEPS/INSTEAD, 1988, coll : Cahier PSELL n°10, 398p.

WAGNER A. *Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987*. CEPS/INSTEAD, 1989, coll : Cahier PSELL n°11, 157p.

KERGER A., DE WEVER R. *Description statistique des variables du questionnaire -1986- (deuxième vague)*. CEPS/INSTEAD, 1988, coll : Cahier PSELL n°12, 237p.

RAY J.C., JEANDIDIER B., CARVOYEUR S. *Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg- Lorraine. Annexes*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n° 13, 434p.

HAUSMAN P. *Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg" - Bilan des deux premières vagues*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°14, 75p.

DICKES P. *Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987) pour construire une échelle de pauvreté*. CEPS/INSTEAD, 1988, coll : Cahier PSELL n°15, 47p.

KERGER A. *La collecte des données en 1986 - Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrement*. CEPS/INSTEAD, 1989, coll : Cahier PSELL n°16, 95p.

SCHMAUS G. *Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels. (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten)*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°17, 36p. (version anglaise: 17a).

GAILLY B. *MNDr, partition évaluée selon la méthode de Roubens et Libert*. CEPS/INSTEAD, 1989, coll : Cahier PSELL n°18, 30p.

GAILLY B., HAUSMAN P. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°19, 51p.

AUBRUN A., HAUSMAN P. *Les modes de garde des jeunes enfants*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n° 20, 97p.

HAUSMAN P. *Les indicateurs sociaux de pauvreté : Tableaux de base et documentation*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°21, 144p.

HAUSMAN P., SCHABER G. *Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg : leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n° 22, 64p.

HAUSMAN P., GAILLY B. *Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi - Années de références : 1985, 1986 et 1987*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n° 23, 48p.

DE WEVER R. *La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°24, 27p.

GAILLY B., HAUSMAN P. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°25, 161p.

GAILLY B., HAUSMAN P. *Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes : 1985/1986/1987*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°26, 16p.

HAUSMAN P. *Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°27, 24p.

WESTER J-J., avec la collaboration de AUBRUN A. *"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°28, 27p.

KERGER A. *Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrement*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°29.

KERGER A. *La production des données : Vague 1988-1990*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n° 30, 60p.

DE WEVER R., KERGER A. *Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n°31, 247p.

HAUSMAN P., AUBRUN A., KERGER A. *Les ménages de retraités et les ménages d'actifs - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses. Série "Niveau de vie " 3* CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n° 34, 91p.

SCHMAUS G. *Situation der Arbeitslosen in Luxemburg*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n° 35, 93p.

WAGNER A. *La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL 36.

DELVAUX B. *La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n° 38, 61p.

HAUSMAN P. *Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté*. CEPS/INSTEAD, 1990, coll : Cahier PSELL n°39, 45p.

GAILLY B. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n°40, 210p.

BROWN J-C., WAGNER A., avec la collaboration de HAUSMAN P., KERGER A., MENARD G. *Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale. Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi*. CEPS/INSTEAD, 1991, coll : Cahier PSELL n° 42,70p.

WAGNER A. *La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n° 43, 64p.

GAILLY B., HAUSMAN P. *L'endettement des ménages au Luxembourg 1985-1989. Série "Mode de vie"-I*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°45, 36p.

HAUSMAN P., avec la collaboration de LANGERS J. (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : Démographie-Famille I*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°46, 54p.

HAUSMAN P., VECERNIK J. avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : Revenus-Conditions de vie II*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°47, 63p.

GAILLY B. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°48, 241p.

GAILLY B., HAUSMAN P. *Luxembourg, 1985 à 1989, une vague d'endettement. Série "Mode de vie" - 2*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°49, 29p.

HAUSMAN P. *Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne. Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale" (Commission C.E., DG V)*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°50, 44p.

HAUSMAN P. *Situation démographique de l'Europe des Douze - EUR12*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°51, 53p.

HAUSMAN P. *Les phénomènes associés au vieillissement de la population*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°52, 40p.

GAILLY B. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1990*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°53, 274p.

GAILLY B. avec la collaboration de LAVALLEE P. (Statistics-Canada) *Insérer des nouveaux membres dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°54, 49p. (Version anglaise disponible).

GAILLY B. *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1991. Tome II*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°55, 55p.

HAUSMAN P. *Evolution générale du revenu des ménages : 1978-1990. Série "Niveau de vie" 4*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°56, 122p.

GAILLY B. *1985-1990. Endettement et risques de surendettement. Série "Mode de vie" - 3*. CEPS/INSTEAD 1994, coll : Cahier PSELL n°57, 41p.

SCHABER G., BOUSCH P. *L'intégration sociale des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1993, coll : Cahier PSELL n°58, 44p.

GAILLY B., LAVALLEE P. *Insérer un échantillon complémentaire dans un panel longitudinal de ménages et d'individus : simulations. (2e partie)*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°59, 41p.

GAILLY B. *Revenus et endettement. Série "Mode de vie" - 4*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°60, 32p.

JEANDIDIER B., POUSSING N. *Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages : une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°61, 58p.

AUBRUN A. *Budget temps des femmes : l'opinion des femmes*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°62, 42p.

GAILLY B. *Dispositif des pondérations des individus et des ménages de 1985 à 1992*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°63, 41p.

GAILLY B. *1985-1991. L'endettement au Luxembourg. Diffusion et concentration. Série "Mode de vie" - 5*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°64, 20p.

RIEBSCHLÄGER M. *La variance des estimateurs d'un panel ménage. La méthode des groupes aléatoires appliquée au panel luxembourgeois*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°65, 12p.

HAUSMAN P. *Etude comparative de l'efficacité de la protection sociale*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°66, 54p. (Version anglaise disponible).

SCHABER G., BOUSCH P. *Les politiques économiques et sociales et les personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes)*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°67, 103p.

SCHABER G., BOUSCH P. *La mise en oeuvre des politiques sociales et économiques en faveur des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes et l'Observatoire Européen portant sur le vieillissement démographique et les personnes âgées)*. CEPS/INSTEAD, 1992, coll : Cahier PSELL n°68, 29p.

LEJEALLE B. *Actives, mais à quel prix ?* CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°69, 33p.

LEJEALLE B. *Les Luxembourgeoises moins actives que leurs homologues européennes. Etude comparative de la structure des ménages et de l'activité féminine au Luxembourg et dans six autres pays européens -(Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne de l'Ouest, Allemagne de l'Est, Danemark et Grande-Bretagne)*. CEPS/INSTEAD, 1994, coll : Cahier PSELL n°70, 21p.

GAILLY B. *Les conditions de travail des personnes actives*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°71, 13p.

LEJEALLE B. *Etre au chômage au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°72, 20p.

AUBRUN A. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : 4. Place et rôle de la femme dans la société*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°73, 50p.

HAUSMAN P. en collaboration avec VECERNIK J. et le Ministère de la Famille et de la Solidarité. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg : 3. Revenus-Conditions de vie*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°74, 57p.

GAILLY B. *1985-1992. L'endettement au Luxembourg. Série "Mode de vie" - 6*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°75, 27p.

PELS M. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 5. Encadrement institutionnel de la femme luxembourgeoise : Conditions juridiques - Politiques visant la famille - Mesures relatives à la formation et à l'emploi - Services d'aide*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°76, 65p.

HAUSMAN P. *Le revenu des ménages. Evolution de 1985 à 1992. Série "Niveau de vie" 5*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°77, 61p.

LEJEALLE B. *Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 6. Les familles monoparentales au Luxembourg ou élever seule son enfant au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°78, 33p.

HAUSMAN P. *L'évolution du niveau de vie des personnes au Grand-Duché de Luxembourg entre 1985 et 1992. Série "Niveau de vie " 6*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°79, 33p.

HAUSMAN P. *Le suivi des diplômés du BAC technique E.C.G. : Promotions 1987 à 1994*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n°80, 69p.

KERGER A. en collaboration avec ARENDT N., FALCHERO L., MERTENS M. *Les demandeurs d'une admission en maison de soins. Les demandeurs d'une allocation de soins. Année 1994*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL N° 81, 64p, (publication à diffusion restreinte)

KERGER A. *Le maintien à domicile des personnes âgées - Analyse du fichier des clients de longue durée du Service d'Aides familiales/Aides seniors des régions nord, ouest et est*. CEPS/INSTEAD, 1995, coll : Cahier PSELL n° 82, 44p.

HAUSMAN P. *Les dépenses : Structure et poids dans le revenu des ménages. Série "Mode de vie" 7*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n° 83, 97p.

GAILLY B. *Répertoire des poids individuels et des poids des ménages Psell 1985-1993*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°84, 12p.

GAILLY B. *Répertoire des poids individuels et des poids des ménages Psell 1985-1994*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°85, 12p.

GAILLY B. *Procédure de pondération de l'étude relative aux employées privées*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°86, 16p.

GAILLY B. *Revenu du travail des jeunes en 1993. Equivalents à ceux de leurs aînés ?* Document PSELL n°87, CEPS/INSTEAD, 1996, 11p.

AUBRUN A., LEJEALLE B., HAUSMAN P. *Les employées de statut privé occupées au Luxembourg. Enquête réalisée pour la Chambre des Employés Privés 1995-1996*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n° 88, 158p. (diffusion interne).

GAILLY B. *Les mariés de l'an 1989. Pondération de la cohorte de 1991 à 1994*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°89,19p.

HAUSMAN P. *Le mode de vie des jeunes adultes : cohabitation avec les parents et départ du foyer parental. Série Mode de vie n° 8*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL N°90, 27p.

WAGNER A., SCHABER G. *Les mesures dans le domaine de l'emploi en faveur des groupes de personnes particulièrement désavantagées sur le marché du travail. Rapport sur le séminaire de suivi sur les décisions du Conseil de l'Union Européenne dans le domaine de l'emploi (Sommet d'ESSEN 1994)*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n° 91, 15p.

ZANARDELLI M. avec la participation du STATEC. *Les comportements de consommation au Luxembourg. Impact des caractéristiques socio-économiques des ménages selon différents niveaux d'agrégation des dépenses. Paru dans les Cahiers Economiques du STATEC. (Enquête Budgets des Ménages).Mode de vie n° 9*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n° 92, 65p. (diffusion interne).

LEJEALLE B. avec la participation du STATEC. *Les femmes et le chômage en 1994. Enquête Forces et Travail 1994*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n° 93, 60p.

GAILLY B. *Fondements méthodologiques de l'échantillon du PSELL n°2*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°94, 20p.

BORSENBERGER M., PELS M. *La politique familiale au Luxembourg - évolution au cours des cinq dernières années*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°95, 95p.

HAUSMAN P., LEJEALLE B. *Entre famille et activité professionnelle. Mode d'organisation des employées privées*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°96, 57p.

GAILLY B. *L'évolution de l'habitat au Luxembourg. 1985-1994. Série "Mode de vie " n°10*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°97, 42p.

KERGER A. *La mesure de la dépendance. Potentialités et limites du CTMSP pour son application au Grand-Duché de Luxembourg. Compte rendu de l'expérience-pilote réalisée au cours des mois de mai et juin 1996*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°98, 50p.

ZANARDELLI M. *Les comportements de consommation au Luxembourg. Une typologie des ménages. Série "Mode de vie " n°11*. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°99, 28p.

Recueil d'études sociales 1996. CEPS/INSTEAD, 1996, coll : Cahier PSELL n°100, 300p.

GAILLY B. *Compenser l'absence de nouveaux immigrants dans le PSELL.1 ?* Document PSELL n°101, 42p.

GAILLY B. *Représentativité et pondération des échantillons du PSELL2. 1994-1995*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°102, CEPS/INSTEAD, 1997, 42p.

GAILLY B. *Propriétaire ou locataire : quelles habitations ? 1985-1994*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°103, 45p.

LEJEALLE B. *Femmes au foyer*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°104, 54p.

GAILLY B. *L'endettement des ménages au Luxembourg en 1994. Série "Mode de vie n°13"*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°105, 39p.

GAILLY B. *Habiter au Luxembourg. Les travaux dans l'habitation. 1985-1994. Série "Mode de vie n°14"*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°106, 41p.

LEJEALLE B. en collaboration avec le SCRIPT/Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. *Bacheliers, bachelères de la filière ECG*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°107, 41p.

AUBRUN A. *Les Luxembourgeois se sentent-ils en bonne santé et que font-ils pour la préserver ?* CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°108, 41p.

LEJEALLE B. *L'emploi du temps des femmes : un partage entre famille, ménage et activité professionnelle*. CEPS/INSTEAD, 1997, coll : Cahier PSELL n°109, 77p.

GAILLY B. *Représentativité et pondération des échantillons du PSELL 2. 1994-1996*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°110, 44p.

GAILLY B. *L'endettement des ménages au Luxembourg en 1996*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°111, 40p.

KLEIN C. *Éléments d'analyse économique des choix éducatifs au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°112, 40p.

HAUSMAN P., LANGERS J., LEJEALLE B. *La discrimination salariale entre hommes et femmes employés privés*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°113, 68p. (diffusion interne)

AUBRUN A. *Les perspectives familiales : les femmes peuvent-elles choisir librement entre leur vie familiale et leur vie professionnelle ? Envisagent-elles de concilier les deux ? Comment ?* CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°114, 49p.

BERGER F., HAUSMAN P. *Revenu disponible et niveau de vie des ménages en 1996 et quelques aspects d'évolution : 1985-1996*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°115.(pas disponible).

BERGER F. *Habiter ou ne plus habiter chez ses parents*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°116. (pas disponible).

GAILLY B. *Représentativité et pondérations des échantillons du Psell 2. 1994-1997*. CEPS/INSTEAD, 1998, coll : Cahier PSELL n°117, 48p.

LEJEALLE B. *Entre activité professionnelle, activité familiale : les choix des femmes luxembourgeoises*. CEPS/INSTEAD, 1999, coll : Cahier PSELL n°118, 148p.

LEJEALLE B. *Les femmes du secteur des banques et des assurances*. CEPS/INSTEAD, 1999, coll : Cahier PSELL n°119, 62p.

BORSENBERGER M., LEJEALLE B. *La garde des enfants au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 2000, coll : Cahier PSELL n°120, 44p.

JEANDIDIER B. en collaboration avec HAUSMAN P., VLEMINCKX K., DE WEVER R., ZANARDELLI M. *Dans quelle mesure les transferts de politique familiale et sociale réduisent-ils la fréquence et l'intensité de la pauvreté des enfants. Une comparaison France – Luxembourg – Etats-Unis*. CEPS/INSTEAD, 2000, coll : Cahier PSELL n°121, 44p.

BORSENBERGER M., BOUSCH P. *Situation de l'emploi à Dudelange. Analyse descriptive et dynamique. Rapport détaillé*. CEPS/INSTEAD, 2000, coll : Cahier PSELL n°122, 136p.

BORSENBERGER M., BOUSCH P. *Situation de l'emploi à Dudelange. Analyse descriptive et dynamique. Rapport de synthèse et tableau de bord*. CEPS/INSTEAD, 2000, coll : Cahier PSELL n°123, 50p.

LEJEALLE B. *Les différences salariales en 1995*. CEPS/INSTEAD, 2001, coll : Cahier PSELL n°124, 103p.

ZANARDELLI M., REINSTADLER A. *Passé professionnel et durée de chômage en Europe. Mise en lumière des effets de structure et d'hétérogénéité*. CEPS/INSTEAD, 2003, coll : Cahier. PSELL n°125a, 82p.

ZANARDELLI M., REINSTADLER A. *Passé professionnel et durée de chômage en Europe. Mise en lumière des effets de structure et d'hétérogénéité : Annexes*. CEPS/INSTEAD, 2003, coll : Cahier. PSELL n°125b, 219p.

BROSIUS J. *A la recherche des déterminants de la durée du chômage au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 2001, coll : Cahier PSELL n°126, 64p.

KUEPIE M. *Evolution des configurations familiales des ménages au Luxembourg*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°127, 68p.

LEJEALLE B. *Formation initiale, formation professionnelle et profession*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°129, 56p.

KLEIN C. *Rendement moyen de l'éducation et l'effet des interruptions involontaires des carrières professionnelles sur le rendement de l'éducation*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°131, 33p.

RAY J-C. (Université Nancy 2 et CNRS) *Les gains d'activité des jeunes adultes européens sont-ils liés à la générosité des transferts sociaux ? Une analyse au moyen de modèles multiniveaux*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°132, 98p.

RAY J-C. (Université Nancy 2 et CNRS) *Application de modèles multiniveaux à la mesure du lien entre la générosité des transferts sociaux et les gains d'activité des jeunes adultes européens*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°133, 58p.

REINSTADLER A., BORSENBERGER M., CANTILLON B. (UFSIA, Université de Anvers), HAUSMAN P., JEANDIDIER B. (ADEPS, Université Nancy 2), PASSOT L. (UFSIA, Université de Anvers), RAY J.C. (ADEPS, Université Nancy 2). *Analyse comparative des effets de la politique familiale dans certains pays francophones*. CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°134, 110p.

REINSTADLER A., JEANDIDIER B. *Pauvreté des enfants dans l'Union Européenne et transferts sociaux : quels liens entre générosité, ciblage, efficacité, efficience et équité ?*, CEPS/INSTEAD, 2002, coll : Cahier PSELL n°135, 22p.

BORSENBERGER M. *Les solidarités des 45-64 ans avec leurs parents âgés*. CEPS/INSTEAD, 2003, coll : Cahier PSELL n°136, 75p.

(Septembre 2003)